

...1bis

...bruxelles informations sociales

juillet 2014
n°171

POLITIQUES SOCIALES FRAGMENTÉES cherche horizon

CBCS



CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

Politiques sociales fragmentées cherche horizon

Dossier coordonné par Stéphanie Devlésaver (CBCS asbl)

PETITE ENFANCE

INTRO : L'accès aux milieux d'accueil de l'enfant : le tournant ?	3
L'inégalité d'accès aux milieux d'accueil de l'enfance, ça suffit ! Stéphanie devlésaver, CBCS asbl	6
Travailler «les diversités» en maison d'enfants Interview de Mélody Nenzi, directrice pédagogique à la maison d'enfants Les Amis d'Aladdin	9
Le point de vue de : «Repenser l'éducation des jeunes enfants» éd. P. Lang, 2007 Stéphanie devlésaver, CBCS asbl	12

AIDE AUX JUSTICIABLES

INTRO : les services externes en prison ou la possibilité d'un dehors	15
En «Clair&Obscur», portes ouvertes sur la prison Stéphanie devlésaver, CBCS asbl	16
Dessous, vices et ricochets de la grève à la prison de Forest Stéphanie devlésaver, CBCS asbl	20
Le point de vue de : Rachel, animatrice sur le «fil» Portrait de Rachel Heyberger, animatrice socioculturelle à l'APO, service d'aide sociale aux justiciables	24
De l'autre côté du mur Sandrine Warsztacki, rédactrice en chef Alter Echos	25

PERSONNES AGEES

INTRO : Transfert de compétences : une opportunité pour renforcer l'aide à domicile ? Alain Willaert, CBCS asbl	29
Un mémorandum unique pour l'aide à domicile : pour un plus bel avenir ? Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl	30
Vers l'établissement d'une assurance autonomie ? Jacques Moriau, CBCS asbl	36

Les pages intérieures de ce dossier sont imprimées sur du papier 100 % recyclé.

Bruxelles Informations Sociales, nouveau concept!



CBCS
CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

Bis n° 171 - juillet 2014

Bruxelles Informations Sociales est la revue périodique du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl.

Editeur responsable

M. Charles Lejeune
Rue Mercelis 27
1050 Bruxelles
T. 02 511 89 59
info@cbcs.be / www.cbcs.be

Conseil d'administration

Catherine Ballant, Alice Berger, Emmanuel Bonami, Christine Collard, Eric Colle, Martine Dedal, Anne Degouis, Marc Dumont, Yves Dupuis, Manu Gonçalves, Jean-Charles Houzeau, Thérèse Kempeneers-Foulon, Charles Lejeune, Fouad Mabrouk, Marie-Christine Meersseman, Oscar Mpoyi, Solveig Pahud, Michel Pettiaux, Catherine Reynaerts, Julie Robinson, Michel Roland, Pierre Schoemann, Dominique Van Lierde, Catherine Végairginsky, Lydwine Verhaegen, Bruno Vinikas, Fatima Zaitouni.

Coordination du CBCS et de sa revue

Alain Willaert / awillaert@cbcs.be
Stéphanie Devlésaver / sdevlesaver@cbcs.be

Conception graphique, mise en page et production

Studio Witvrouwen / www.witvrouwen.be

Photos

Bénédicte Maindix / www.benedictemaindix.com

Illustrations

Stéphanie Devlésaver avec la charmante contribution de Hodei et Iago Ledecq, p. 3 à 11

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les articles et extraits d'article ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord de la rédaction.

Il est toujours bon de sortir de temps en temps de nos petites habitudes. Voilà pourquoi ce n° 171 du ...BIS innove en vous proposant non pas un seul mais trois dossiers : **petite enfance, aide aux justiciables et personnes âgées**. Trois portes d'entrée, trois regards sur l'actualité sociale à Bruxelles. Pour ce faire, nous avons actualisé certains articles, déjà parus précédemment sur notre site Internet, qui nous semblaient mériter une nouvelle vie ; d'autres ont été spécialement écrits pour ce numéro. Même si chaque sujet peut être lu de manière indépendante, des ponts se dessinent sans surprise entre l'un et l'autre. Tant sur la question de l'accessibilité des milieux d'accueil de l'enfance que du côté du « prendre soin » à domicile, en passant par la difficulté des services d'aide aux détenus à réaliser leur travail en prison. Il est toujours question d'**invisibilité des services, de manque de moyens, de pénurie de place et d'espace, ou encore de politiques fragmentées** et qui peinent à offrir des perspectives globales et concertées. Heureusement, il y a aussi toutes ces pistes d'améliorations ; ces tentatives de lier - ou de relier - des groupes isolés, voire totalement déconnectés, au monde extérieur, à la société ; ces multiples collaborations et innovations.

Mais attention, comme le rappelait Charles Lejeune, lors de notre journée Zoom sur l'Action sociale du 17 février dernier¹, ingénierie et créativité sociales ne suffisent plus aujourd'hui : *« nos moyens d'action pour mieux faire ce que nous faisons, ou pour faire davantage, restent insuffisants pour mettre en œuvre des accompagnements sociaux souvent compensatoires »*. Nous butons aux limites de notre action, aux impasses d'une logique économique globale qui entraîne toujours davantage de dualisation sociale.

Parce que *« la politique est, qu'on le veuille ou non, l'horizon du travail social »*, l'ensemble de nos publications papier et web favorisent plus largement les échanges d'idées et d'informations entre professionnels, mandataires publics et citoyens. Et ce, notamment à travers la formulation de recommandations communes aux secteurs de l'action sociale et de santé bruxellois². Pour se révolter contre une société aux visages d'austérité. Et donner voix aux usagers et aux travailleurs sociaux qui les entourent.

Stéphanie Devlésaver, CBCS



¹ Lire à ce sujet sur www.cbcs.be/ : « Action sociale : sur le ton de la confiance... », février 2014.

² Lire à ce sujet sur www.cbcs.be/ : « Evolution des problématiques sociales et de santé à Bruxelles : analyse et recommandations », septembre 2013.

A close-up photograph of a hand with dark skin playing with various colorful toys on a patterned carpet. The toys include a green frog-like figure, a yellow and red ring, a black and orange ring, and a green ring. A circular green overlay is positioned in the lower center of the image, containing text.

« L'éducation
préscolaire joue un
rôle primordial dans
la cohésion sociale »

Michel Vandenbroeck, p. 7

L'ACCÈS AUX MILIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Le tournant?...

«3 enfants sur 4 sur le carreau», titre la presse fin 2012. Face à ce constat, de toutes parts, on tire la sonnette d'alarme : des colloques s'organisent, des études sont en cours, chercheurs et professionnels du secteur lancent des pistes, interpellent les politiques de la petite enfance. Mais à l'exception d'un plan Cigogne 3^{ème} mouture qui pointe le bout de ses ailes fin janvier 2013 - le bout des ailes, rien de plus... - c'est le silence radio.

Depuis 2008, les travailleurs de la Petite Enfance doivent se débrouiller, au quotidien, avec ce vide en termes de programmation, de vision politique régionale. **Quels sont les effets sociaux de la pénurie de places d'accueil**, notamment à Bruxelles où le taux de couverture est le plus bas avec 23% ? ; comment, dans un tel climat de crise, **envisager une pédagogie de la diversité qui favorise la mixité et le bien-être de chaque enfant** ?, s'interroge le CBCS. En avril 2013, il décide de mener sa propre enquête à travers divers articles (lire p. 4 à 11).

Depuis lors, quelques avancées ont eu lieu : **le nouveau contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)** approuvé, les cigognes peuvent enfin décoller ! **1600 places d'accueil supplémentaires verront le jour par an, de 2013 à 2018**, annonce fièrement le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un tiers de ces places sont destinées à Bruxelles. Autre élément neuf : le **décret Cocof relatif au soutien de l'accueil de la petite enfance**, a été adopté en juillet 2013. Grâce à une dotation annuelle de 4,8 millions d'euros alloués par la Région de Bruxelles-Capitale en soutien à la Cocof - compétente pour cette matière, au contraire de la Région¹ – un **appel à projets annuel** peut être lancé. Son but : subventionner les infrastructures nécessaires à la création d'un maximum de places. **Ces nouvelles mesures suffiront-elles à améliorer l'accessibilité des services pour l'ensemble de la population ?** D'après Stéphane Aujean, responsable de la cellule « Enfance et Milieux d'Accueil de l'Enfant » à la Cocof², « *Nous sommes à un tournant sur cette question de l'accessibilité* ». Une prise de conscience est à l'oeuvre et s'observe à travers différents éléments : « *tout d'abord, il y a clairement une volonté de la part de l'ONE de travailler sur cette question. Son conseil d'avis, dont je fais partie, a travaillé pendant un an sur l'accessibilité des milieux d'accueil 0-3 ans. Une série de constats et de recommandations sont sortis de cette réflexion.*

« Il y a clairement une volonté de la part de l'ONE de travailler la question de l'accessibilité »



suite page 4

Parallèlement, c'est la première fois que l'ONE intègre **un critère d'accessibilité** dans sa programmation.³ Et plus globalement, son nouveau contrat de gestion prévoit une **remise à plat de la législation sur les milieux d'accueil**. D'après lui, inévitablement, **« l'accessibilité va s'inviter au cœur du débat »**. Et c'est tant mieux ! Peut-être irons-nous vers le modèle flamand : chaque milieu d'accueil recevrait un financement de base et des financements complémentaires en fonction des publics accueillis ?

Une autre question est de savoir, **comment, en tant que pouvoir public, encourager au mieux cette accessibilité ?...** « *Ce n'est pas évident* », répond Stéphane Aujean. « *Un bon exemple en la matière : la ville de Bruxelles avait décidé de réserver 30% de situations sociales dans les crèches... Depuis lors, ils ont dû réduire leurs ambitions !* », témoigne-t-il. « *L'accessibilité, ce n'est pas quelque chose qui se décide, c'est une démarche qui doit être accompagnée*. Cela touche à toute la question de l'accueil de la diversité (lire p. 9) : elle ne peut être perçue comme un élément à part, elle doit être pensée à la base du projet d'accueil. Si certains sont un peu pionniers en la matière, c'est encore loin de faire partie du quotidien de tous les professionnels de la petite enfance », conclut-il.

Alors, comment permettre, dans les conditions actuelles, d'accueillir au mieux un plus grand nombre d'enfants ? « **Pourquoi ne pas creuser la piste du multi-accueil ?** », suggère le responsable de la Cellule Cocof. Le principe : accueillir les enfants en crèche, **avec des temporalités diverses**, sur le modèle des haltes-accueil. Pratique qui s'exerce déjà, sur le terrain. « *Ce qu'il faut éviter* », prévient cependant Stéphane Aujean, « *c'est de tomber dans ce piège de vouloir « caser » le plus possible d'enfants, sans penser le changement : on n'accueille pas forcément de la même manière un enfant qui vient tous les jours et un enfant qui vient une journée par semaine* ». Une série d'éléments doivent être mis en place, selon lui, pour que l'enfant se sente accueilli : par exemple, disposer d'un casier comme les autres, etc. Pour lui, « *le multi-accueil peut aussi être une opportunité pour une plus grande mixité et sortir de cette dichotomie : « les crèche réservées aux parents qui travaillent et les haltes-accueil pour les parents sans emploi »* ».

« Pourquoi ne pas creuser la piste du multi-accueil ?
Le principe : accueillir les enfants avec des temporalités diverses »

1 Anciennement « Plan Crèches », initié par Charles Piqué, cet appel à projet Cocof le remplace, suite à un recours qui a proclamé la Région non compétente.

2 Responsable de l'Observatoire de l'enfant (Cocof), elle a hérité de la mise en œuvre de cet appel à projet annuel bruxellois.

3 En d'autres mots, l'Office prend maintenant en compte le pourcentage de places réservé à des besoins d'accueil de situations sociales particulières. Pourcentage qui entre dans le calcul de l'indice pour le classement des projets souhaitant être sélectionnés dans la programmation de l'ONE.



Les 4 missions de l'Observatoire de l'enfant

1. Appel à projet « crèches » : il s'adresse aux communes, CPAS, associations... et finance l'infrastructure de nouvelles places : achat de bâtiment, construction, rénovation, équipement premiers ameublements, etc. Une première cette année : « pour 2014, un appel commun sort - ONE/Cocof - avec un document unique à remplir. Cette harmonisation de la programmation ONE et de l'appel à projets évite de financer des briques, sans qu'il y ait de l'argent disponible pour engager du personnel par la suite ! », précise S. Aujean, responsable de l'Observatoire de l'Enfant. Toutes les infos sur www.cocof.be

2. Recherche et expertise, avec pour axe principal de travail, **les questions d'accessibilité et de pauvreté.** « Notre métier principal en tant qu'Observatoire de l'enfant – au départ un programme d'actions - consiste à faire de la recherche appliquée: donner des informations, principalement aux décideurs politiques de différents niveaux (Communautaire, communal,...); mais aussi proposer des ressources aux professionnels, aux parents. Et mettre en avant les problématiques bruxelloises. Pour ce faire, nous finançons des projets sur différentes thématiques liées aux milieux d'accueil de l'enfance, essentiellement sur le 0-3 ans, sur l'accueil extrascolaire (ATL) et les maternelles ».

Exemple de collaboration : recherche « *La journée d'un enfant en classe d'accueil* » réalisée avec le FRAJE. Plus d'infos sur www.fraje.be
L'Observatoire a aussi une publication propre, « *Grandir à Bruxelles* » et une autre à laquelle il collabore, « *Enfants d'Europe* ».

3. Soutien au secteur Accueil Temps Libre (subventionnement garderie scolaire (ONE) et coordination ATL par commune): « depuis le décret, nous avons beaucoup travaillé sur le soutien au terrain via les coordinations ATL : interventions mensuelles avec toutes les coordinations bruxelloises : échanges, groupes de travail sur le partage d'outils pour l'analyse des besoins, mise en commun, etc. ». Exemple d'outil réalisé : le site Internet Bruxelles Temps Libre : www.bruxellestempslibre.be

4. Coordination de la politique de la Cocof en matière d'enfance, y compris les droits de l'enfant : « L'Enfance étant un domaine plus large que celui de l'accueil stricto sensu », la Cellule assure notamment le suivi des obligations de la Cocof dans les matières liées aux droits de l'enfant. Elle représente la Cocof auprès de la Commission Nationale des Droits de l'Enfant.

L'INÉGALITÉ D'ACCÈS

aux milieux d'accueil de l'enfance, ça suffit!

Qui n'a pas entendu parler autour de lui d'un ami, d'un membre de sa famille, d'une connaissance qui cherche désespérément une place d'accueil pour son enfant ? La question touche aujourd'hui les parents de toute classe sociale, économique et culturelle. Aux quatre coins de la Belgique. Si la pénurie de places d'accueil semble être l'affaire de tous, tous les parents ne sont pourtant pas égaux face à la problématique.

La jeune, précaire et multiculturelle... « Bruxelles »

A Bruxelles, le problème de pénurie de places d'accueil des tout-petits se corse encore un peu face à une précarité croissante de familles de plus en plus fragilisées (une personne sur sept vit sous le seuil de pauvreté dans « le croissant pauvre » de Bruxelles)². Mais avec aussi une population majoritairement jeune, un accroissement naturel important et des ressortissants de 165 nationalités différentes. « Environ 30% de la population est de nationalité non-belge. Et bien entendu, la nationalité ne rend que très partiellement compte de la grande diversité culturelle de la population », note Marianne Gielen, responsable de l'antenne Petite Enfance de la Ville de Bruxelles.³ **Diversité culturelle et sociale qui se retrouve bien entendu dans les crèches**, rappelle-t-elle. Autant d'éléments à prendre en compte si l'ambition est de favoriser une éducation préscolaire de haute qualité pour tous... L'enjeu est de taille.

Logique subjective du « premier arrivé, premier servi »

« Nous savons tous que lors de pénuries de places, un certain nombre de demandes ne sont pas satisfaites. Mais ce que l'on dit moins, c'est que **lorsqu'il y a pénurie, il y a inégalité sociale dans l'utilisation des services** », prévient Perrine Humblet (ULB/Observatoire de l'enfant de la Cocof),¹. « On a montré que l'utilisation des milieux d'accueil est moins fréquente dans les groupes sociaux à faibles revenus et aux conditions de travail peu favorables. Une étude portant sur toutes les communes belges montre que plus la situation de pénurie est prononcée, plus l'inégalité sociale est prononcée ». Michel Vandenbroeck, sociologue de l'Université de Gand invité par le RIEPP (Réseau des initiatives enfants-parents-professionnels), explique le phénomène en revenant sur les critères d'accessibilité des crèches : priorité aux frères et sœurs ; date d'inscription à la crèche ; famille à 2 revenus. Implicitement, cela signifie que les critères ne tiennent pas compte des familles en précarité, en recherche d'emploi, monoparentale... D'après l'étude réalisée sur la question, 66% des familles cherchent une place 9 mois ou plus avant la date désirée d'entrée en crèche de leur enfant. Ces familles sont plus souvent d'origine belge et la mère a fait des études supérieures. Quand la mère a un faible niveau de scolarisation, elle entame plus tardivement sa recherche de crèche pour son enfant. En résumé, **des critères dits objectifs produisent pourtant, au final, des effets d'inégalité.**



« Il faut une politique d'investissement dans les quartiers moins favorisés »

Le préscolaire, terreau d'égalité des chances ?

C'est pourtant à cette seule condition « d'un accueil de haute qualité pour tous », comme le définit le chercheur Michel Vandebroek, que le préscolaire pourrait relever le défi d'une véritable égalité des chances. En effet, ce dernier rappelle que, notamment dans la stratégie Europe 20-20, **l'éducation préscolaire joue un rôle primordial dans la cohésion sociale**. L'enfant passe, la plupart du temps, hors de la famille, ce qui a des effets bénéfiques sur son évolution. Selon plusieurs études récentes, un accueil de qualité dans l'âge préscolaire serait encore bénéfique à l'adolescence, et ce même si l'école est de moindre qualité par la suite. Les effets sont multiples : cognitif, social... Plus intéressant encore, les effets bénéfiques les plus grands de cet accueil préscolaire s'observent pour les enfants de milieux précaires. Plus le public des crèches est diversifié, plus la qualité de l'accueil est grande.

Le préscolaire dispose donc d'énormes potentialités pour réaliser une égalité des chances (Lire p. 10). A condition que chaque enfant dispose du même droit à une place d'accueil... N'est-ce pas aux politiques de la Petite Enfance de veiller à l'accessibilité et la qualité de l'accueil ?

suite page 8



En décembre 2012, La Ligue des Familles invitait professionnels et politiques à débattre de la pénurie de places d'accueil. L'occasion pour le cabinet Nollet d'esquisser les prémisses de son plan cigogne 3^{ème} mouture. Le Ministre reconnaît, au-delà de la garde en tant que telle, une triple fonction à la crèche *« sociale, éducative et économique »* qui fonctionne donc comme *« une action préventive et permet d'éviter le recours à des politiques réparatrices »*. Cependant, le chiffre de 4.000 nouvelles places par an estimé nécessaire par la LDF (suite à une enquête réalisée auprès de plus de 5.000 parents) est jugé trop ambitieux. *« Au terme du second contrat de gestion de l'ONE en mars 2013, le nouvel objectif que se donne la Fédération Wallonie-Bruxelles est la création de 16.000 places en 10 ans, soit 1.600 places par an »*. Et précise que cet objectif ne pourra pas être revu à la hausse. *« Insuffisant »*, répond le secteur de la petite enfance.

Un mot d'ordre : rester réaliste !

Mais le cabinet Nollet légitime ce chiffre par l'argument de la qualité : *« ouvrir des places ne nécessite pratiquement pas de budget, mais nous créons alors des places de parking. Ici, nous voulons maintenir la qualité et non la brader »*. Quant au retard considérable pris dans la programmation, il s'en défend par le fait que la création de nouvelles infrastructures prend du temps. L'ONE est, selon lui, *« une institution en mouvement, qui instaure peu à peu une dynamique de concertation des acteurs, une mise en réflexion des pratiques »*.

Au vu du budget, il faut simplement rester dans des objectifs réalistes : *« investir dans les accompagnateurs de projets de l'ONE, dans la simplification administrative ; créer un guichet unique, un portail Internet 'accueil de la petite enfance' »*... Mais aussi travailler à partir des contrats de quartier pour mettre en place des synergies entre construction de logements publics et infrastructures d'accueil. Enfin, le cabinet admet qu'une réflexion globale doit être impulsée pour résoudre la question de l'accessibilité et trouver, dans un même lieu, une Ecole de Devoirs, une consultation ONE, une crèche... Envisager en quelques sortes des lieux tels des *« maisons de l'enfance »*. Ces perspectives lancées, le terrain reste sceptique. Peu de concret, quelques promesses... Et depuis, ce grand silence.

De son côté, Michel Vandenbroeck insiste : *« il faut une politique d'investissement dans les quartiers moins favorisés tels que Saint-Josse, Koekelberg, Schaerbeek, Saint-Gilles, Forest... »*. Et cette politique ne peut dépendre, selon lui, de la croissance *« spontanée »*, c'est-à-dire en donnant seulement quelques subsides supplémentaires aux crèches existantes. Du côté de la VGC par exemple, les crèches existantes à projet social reçoivent une augmentation de subsides leur permettant d'augmenter leurs places d'accueil. Mais donner priorité à ces crèches déjà existantes augmente l'effet de disparité entre les lieux où il existe des lieux

d'accueil et des lieux où il n'en existe pas ou peu. Cet effet ne fera que se renforcer encore d'ici 2015, selon le chercheur, à cause de l'évolution démographique et de ce système de répartition des subsides. L'idée serait de répartir les subventions sur du plus long terme : créer de nouvelles crèches dans les lieux les plus précaires. Pour le chercheur, il y a nécessité d'une politique beaucoup plus volontariste !

Un accueil plus social, mais peut mieux faire...

« La ville de Bruxelles a fait un choix important qui est de réserver 30% des places de chaque milieu d'accueil aux populations fragilisées, à des personnes qui se trouvent dans des situations sociales difficiles », rappelle Marianne Gielen (voir p. 4). Et Michel Vandenbroeck salue, quant à lui, **un net changement vers un accueil plus social de la part des directions de crèches**. Elles auraient fort évolué dans leurs politiques et leurs pratiques : plus de priorité donnée aux familles monoparentales, aux situations de crise, aux faibles revenus, aux parents en formation. Une recherche-action démontre que le public des crèches se modifie réellement : le pourcentage de familles monoparentales a doublé dans les crèches, même constat pour les familles à faibles revenus qui a plus que doublé et enfin, celui des familles d'origine étrangère a légèrement augmenté. Cependant, une enquête réalisée auprès de plus de 150 parents révèle que ceux qui n'ont pas trouvé de place sont à 89% d'origine étrangère et à 22% des familles monoparentales. De plus, c'est presque toujours la mère qui est fortement pénalisée : encore souvent traditionnellement en charge de la garde des enfants, elle doit prendre un temps partiel ou arrêter de travailler, pour ce faire.

D'où la nécessité de mieux étudier ce problème pour tenter de le résoudre. Selon Michel Vandenbroeck, il faut chercher une solution à partir de trois niveaux : politique (macro), crèche/lieux d'accueil (meso) et familles (micro). Et dans la relation entre ces trois niveaux. Tant l'Unicef que la Commission européenne et d'autres organisations d'experts internationaux affirment aujourd'hui **le droit de l'enfant à bénéficier d'un accueil de qualité pendant toute la période dite 'préscolaire'**. C'est aussi le cas de la revue *« Enfants d'Europe »*, qui a énoncé dix principes d'organisation des politiques d'accueil, dont le premier est *« Accès : un droit pour tous »* : c'est l'opportunité de fréquenter un milieu d'éducation et d'accueil garantie par la disponibilité et l'accessibilité d'un nombre suffisant de milieux d'accueil.

C'est ce que de nombreux professionnels de la petite enfance tentent d'offrir, avec les moyens du bord. Toute une série d'initiatives existent, se construisent. A la marge des organismes de contrôle et de financement, des acteurs du développement social et de la lutte contre la précarité les créent, dans le souci d'une insertion sociale pour tous, aussi bien des parents que de leurs enfants.

1 Extraits de *Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant*, n°26, hiver 2011-2012, p. 24. Perrine Humblet est docteur en sciences de la santé publique et chargée de cours à l'Ecole de Santé Publique de l'ULB.

2 Comme le fait remarquer le sociologue B. De Backer, l'expression *« croissant pauvre »* fait désormais partie du vocabulaire cartographique bruxellois de base. Il désigne la localisation d'une partie de la population cumulant les indicateurs de pauvreté, de mal-logement, de mauvaise santé, d'espérance de vie plus réduite, de faible niveau de formation.

3 *« Accueillir la diversité à Bruxelles - Ville : évolution, défis et enjeux »*, dans *Grandir à Bruxelles, Cahiers de l'Observatoire de l'enfant*, n°26, hiver 2011-2012, p. 13.

TRAVAILLER «LES DIVERSITÉS»

en maison d'enfants

«On ne peut plus parler d'éducatif sans diversité», lance la sociologue Florence Pirard comme premier constat, à la journée du RIEPP, réseau des initiatives enfants, parents, professionnels¹ «Mais quand on parle de diversité, de quoi parle-t-on?», s'interroge-t-elle, avant d'énumérer une volée de concepts associés: approche interculturelle, accueil sans stéréotype de genre, plurilinguisme, inclusion sociale, inclusion d'enfants en situation de handicap...

Toutes ces diversité(s) constitueraient selon elle le sens du projet éducatif. Mais elle prévient: reconnaître l'autre comme différent de soi, être dans une démarche d'accueil, d'ouverture et d'écoute est loin d'être naturel. «Prendre en compte la diversité est une démarche professionnelle qui s'apprend, qui touche aux projections, qui implique de déconstruire les évidences», précise-t-elle.

Concrètement, au quotidien, que peut bien signifier ce travail sur les diversités? Une question de changement de regard? Pas seulement. «Maintenir une qualité d'écoute jour après jour; décoder les signes, les manifestations de demandes particulières; s'engager dans une recherche commune d'améliorations entre parents et professionnels, mettre en place les conditions de continuité familles – lieux d'accueil, et non des logiques assimilatrices ou d'accommodation», souligne la chercheuse. Dans cette orientation, les désaccords entre professionnels et familles sont tout simplement une occasion de remettre en interrogation le projet pédagogique, de le rendre évolutif.

C'est ce que tente d'expérimenter au quotidien la maison d'enfants Les Amis d'Aladdin. Au cœur de la fragilité d'une structure hors norme se construit sa richesse d'adaptation: **entre interdisciplinarité et ouverture vers l'extérieur**. Entretien avec Mélody Nenzi, directrice pédagogique de la structure.

BIS - Pourquoi ce choix de structure particulière «maison d'enfants»?

Mélody Nenzi - Ce choix est lié à son histoire. En 1997, sous l'impulsion de trois centres de formation pour adultes, naît l'asbl de la maison d'enfant. Auparavant, des mamans d'une de ces structures de formation, le Gaffi, avaient déjà décidé de se mettre ensemble pour créer un système d'accueil pour leurs petits, dans les caves de l'asbl. A défaut de mieux... Aujourd'hui, la maison accueille des enfants de 0 à 3 ans de parents en formation, de per-

« La monoculture
professionnelle,
c'est dangereux!
La formation continuée
est indispensable. »

sonnes face à des situations psychosociales souvent très difficiles. Le lieu entend leur offrir un temps d'arrêt, un moment d'accueil stable. Au-delà de ce service, il existe aussi un accueil extrascolaire de 2 ans et demi à 6 ans et un accompagnement à la parentalité. A travers ces différents aspects, l'implication de la maison dans le quartier est un élément essentiel. Il signifie pour nous que le bébé n'est pas considéré comme un être isolé dans une bulle, mais qu'il fait bien partie d'un environnement plus global, à commencer par son ancrage familial.

Votre projet est-il différent d'une crèche traditionnelle?

Développer ce type de projet avec un subsidé «crèche», c'est tout simplement impossible: **une crèche subventionnée par l'ONE fait de l'accueil 0-3 ans et pas autre chose!** Nous ne pourrions pas, par exemple, répondre à des appels à projets spécifiques tels que ceux de la Fondation Roi Baudouin. Heureusement,

de multiples ressources actionnées grâce à nos différents réseaux et coordinations (RCE, BADJE, Culture et Développement, mais aussi l'APEF pour les formations, etc.) nous permettent de développer des activités dans un souci de projet intégré, et non dans un projet d'accueil exclusivement 0-3 ans.²

Plus précisément, quelles sont ces activités ?

Nous accueillons une musicienne qui vient jouer pour les enfants ; une psychomotricienne forme l'équipe depuis 4 ans (méthode Aucouturier) ; l'équipe suit également un atelier d'apprentissage sur le portage. Ces différents subsides ont aussi permis l'engagement d'une attachée pédagogique. Une animatrice pour des activités à destination des parents de la crèche et des habitants du quartier fait également partie du projet. Sans oublier l'organisation de journées de réflexion sur le projet pédagogique avec des intervenants extérieurs, une supervision en communication cette année, etc. Quitte à paraître prétentieuse, la structure « maison d'enfants » offre tout simplement la possibilité, selon moi, d'être une crèche exceptionnelle !

Impressionnant, effectivement. Mais n'y a-t-il pas un revers de la médaille ?

L'aspect négatif de cette démultiplication de sources de subventionnement pour fonctionner est, bien entendu, l'instabilité. Nous sommes en questionnement perpétuel sur l'avenir de notre structure. C'est une situation difficile, notamment pour le personnel. A titre d'exemple, la perte du subside octroyé par le Fond Social Européen en 2010 nous obligeait à fermer la maison : l'ensemble de l'équipe a reçu son préavis que nous avons pu heureusement déchirer par la suite... L'événement a eu, au final, certaines répercussions positives. La mise en place d'actions de revendication telles une table-ronde, la réalisation d'un DVD sur ce type d'accueil a permis de **conscientiser le politique sur l'existence de structures telles que la nôtre**, qui s'adresse à un autre type de public, dont les deux parents ne travaillent pas forcément.

A ce sujet, que pensez-vous du nouveau fonctionnement annoncé pour les milieux d'accueil en Flandre, basé sur un système de subvention par palier ?

Leur formule est intéressante : Ils adaptent le subventionnement en fonction des projets menés par les structures d'accueil. Le premier palier correspond à la crèche traditionnelle ; le second, à une crèche qui mène par exemple un projet destiné à des enfants porteurs de handicap, ce qui donne droit à un subside complémentaire ; le troisième palier donne encore droit à d'autres subsides. La diversité est ici prise en compte. L'idéal serait effectivement d'être reconnu pour le projet d'accueil dans sa globalité, puis subventionné en fonction de ses spécificités. (Voir intro)

Le cadre de subventionnement actuel de l'ONE ne permettrait pas de travailler autrement ?

Le résultat est là : quand nous travaillons avec d'autres publics, nous sommes considérés 'hors jeu' ou 'hors case'... Le souci est que notre structure coûte très cher puisque l'ensemble de nos familles paie le minimum du minimum ! Pour rappel, le parent paie la crèche en fonction des revenus du ménage. Or, chez nous, le plus souvent, il est soit à la charge du conjoint, soit inscrit comme demandeur d'emploi ou émerge du CPAS. Bref, il ne touche pratiquement rien. L'ONE devrait donc allonger la différence entre l'apport des parents et celle de la maison d'enfants.³

« L'accueil pour tous » est peut-être une utopie. D'après Popkewitz, théoricien de l'éducation, « il n'y a pas d'inclusion possible sans exclusion »...

Notre maison d'enfant pratique elle-même une discrimination à l'envers : nous n'accueillons pas les enfants de parents qui travaillent ! A l'exception de ceux qui trouvent un travail suite à leur formation et que nous accompagnons jusqu'au bout. De plus, **notre public est extrêmement monoculturel** : les enfants ont des parents principalement originaires d'Afrique noire. Actuellement, 50% sont Guinéens. C'est lié au quartier, mais aussi au fait que cette population s'inscrit beaucoup en formation. Et qu'elle dispose de peu de relais.

« A toute demande, on essaie de trouver une porte. Mais pas toujours à l'intérieur de la maison... »

Ce travail sur la qualité du projet pédagogique et sur l'accueil des diversités, n'est-il pas encore plus difficile à réaliser dans un contexte de pénurie de places d'accueil ?

Etablir une liste d'attente est inutile : quand les parents arrivent ici, c'est l'urgence ! Ils sont peu ou pas habitués à anticiper. On tente de jongler avec les jours : si un enfant vient trois matinées par semaine, nous répondrons à un autre besoin de place grâce aux après-midis restées libres. De cette manière, 32 enfants sont accueillis par semaine alors que nous n'avons que 24 places autorisées. Dans une halte-garderie, ce chiffre est triplé, ils jouent encore plus avec cette flexibilité. (Voir intro)



Et après ? Ouvrir la porte ne suffirait pas pour prétendre à un véritable accueil...

Selon moi, c'est toute une philosophie d'accueil au quotidien ; une pédagogie ouverte et de type interculturelle au sens large. **L'équipe va vers le parent, prend le temps de la communication, de la relation** (organisation de petits déjeuners avec les familles, par exemple). Chaque famille apporte des dimensions différentes, au-delà de sa culture. La transmission d'informations est essentielle, tant sur le fonctionnement à la maison que sur le travail de notre équipe : **il ne s'agit pas de recopier totalement ce qui se fait à la maison** - en collectivité, ce n'est pas possible – **mais bien de faire la transition**. Les ateliers de portage suivis par l'équipe en sont un bon exemple. Le portage en soi - et pas seulement pour les bébés qui viennent d'Afrique - permet de rassurer un enfant et d'avoir les mains libres pour les autres. Il permet aussi une transition en douceur pour ces enfants et leurs mamans, pas du tout habituées à confier leur enfant à des étrangers ! Nous sommes là pour les accompagner, les soutenir, les aider... ou pas. Certains parents ont juste besoin qu'on accueille leur enfant, sans plus.

Dans un tel projet, l'ensemble de l'équipe doit être preneuse...

C'est le cas aux Amis d'Aladdin, notamment concernant la dimension interculturelle. Récemment, nous avons tous suivi une formation organisée par le CBAI à ce sujet. Notre équipe est aussi très multiculturelle : togolaise, espagnole, rwandaise, congolaise, arménienne, ... Une animatrice chante dans d'autres langues aux enfants, leur apprend des mots, les éveille aux musiques du monde. Certaines travailleuses portent le foulard, ce qui ne leur étouffe pas les idées pour autant ! Pour moi, cela fait partie de la représentativité des personnes qui composent Bruxelles. **C'est une manière de travailler la diversité** : nous ne sommes pas tous pareils, nous ne pensons pas de manière identique, mais nous créons pourtant un espace commun pour travailler ensemble ; pour aborder les questions de mieux-vivre ensemble.

Le cadre d'une telle structure doit rester souple pour pouvoir évoluer et se construire au fur et à mesure ?

Nous sommes effectivement en réflexion constante sur la qualité de l'accueil ; sur le souci de répondre aux besoins du public tout en conservant une trame pédagogique cohérente. Pour relever ce défi, **l'équipe, pluridisciplinaire, apporte énormément** : elle est composée d'une conseillère familiale et conjugale, d'une aspirante en nursing, de puéricultrices, d'auxiliaires de l'enfance, ... La monoculture professionnelle, selon moi, c'est dangereux ! La formation de puéricultrice est hygiéniste, celle d'auxiliaire de l'enfance est tournée vers la relation. Dans un cas comme dans l'autre, la formation continuée est indispensable, la formation de base ne suffit pas.

Au final, une maison d'enfants, c'est bien plus qu'un lieu d'accueil...

La vie à Bruxelles est très changeante, il faut pouvoir s'adapter à toutes sortes de situations de vie : au-delà d'un accueil, c'est aussi cette tentative de **conciliation entre vie professionnelle et familiale**, proposer des activités pendant les temps de vacances, tenir compte des changements de contrats de travail, ... On pourrait se définir comme un **petit centre de ressources pour les parents**. A toute demande, nous essayons de trouver une porte. Mais pas spécialement à l'intérieur de la maison d'enfants. Le travail se fait beaucoup en lien avec d'autres structures, et c'est ce qui est riche. Dans la petite enfance, selon moi, il est essentiel de jouer sur les synergies, la créativité.

-
- 1 « Accueillir la diversité des familles : contextes variés, pratiques partagées », colloque organisé par le RIEPP, le 23/10/2012.
 - 2 Dans différents pays, il existe le système dit « intégré » 0-6 ans qui permet notamment d'avoir moins de rupture entre l'école, la famille et la crèche. En Belgique, notre système éducatif repose sur cette division importante entre 0-3 ans (crèche) et 3-6 ans (école).
 - 3 Pour la directrice pédagogique des Amis d'Aladdin, « il n'y a pas de hasard : dans les statistiques, on remarque que les crèches les mieux desservies se situent là où le niveau de vie est plus élevé ».



Le point de vue de...

*Mais, au fond, les quelques années avant l'école sont-elles si importantes ?
Au-delà de la nécessité de garde, l'accueil des tout-petits est-il favorable au développement de l'enfant ?*

En d'autres mots, **les crèches, ça sert à quoi ?** Quelle est la place des lieux d'accueil dans notre société actuelle ?... c'est la question posée par **Michel Vandenbroeck et Perrine Humblot** dans leur contribution à l'ouvrage « *Repenser l'éducation des jeunes enfants* »¹. A partir d'un rapide retour sur l'histoire du 'care', ils montrent combien le « **prendre soin** » des **jeunes enfants ou l'éducation préscolaire est une construction à la fois historique, politique et sociale**. Les milieux d'accueil répondent à des problèmes sociaux d'une part, mais contribuent aussi d'autre part à les individualiser, les « pédagogiser ». L'éclairage, réalisé à partir de trois périodes différentes de l'histoire (fin 19^{ème}-début 20^{ème}, fin des années septante et aujourd'hui), permet de mieux comprendre de quoi est « pétri » le concept de « milieu d'accueil » : ses origines, ses racines, et les enjeux actuels qui en découlent.

L'enfant comme être fragile

Tout d'abord, petit retour fin du 19^{ème} : les premières garderies pour très jeunes enfants sont devenues une nécessité sociale. « Lieu de gardiennage destiné aux mères ouvrières, les crèches prennent la forme de lieux de transition vers l'école gardienne et primaire où libéraux et catholiques rivalisent pour influencer la population ouvrière ». Rapidement séparée de l'éducation, le rôle des crèches s'oriente nettement, dès 1885, vers une **fonction de protection sanitaire de l'enfant** du premier âge avec un accent mis sur la puériculture et l'hygiène. Et ce, dans un esprit de contrôle des classes laborieuses, dites « dangereuses ».

Début du 20^{ème} siècle, l'invention des statistiques aidant, le problème de mortalité infantile est mis en évidence, surtout dans les couches populaires (découverte d'un « effrayant pourcentage », en réalité stable depuis le 19^{ème} siècle). Et loin d'être attribuée aux conditions de vie misérables des familles ou aux salaires dérisoires dans les usines, elle est présentée comme le résultat de l'incompétence des mères ! (« Il est indispensable de faire connaître d'une manière plus efficace les principes de la puériculture aux mères négligentes qui s'abstiennent de lire les brochures qu'on leur distribue. »). **L'éducation des mères pauvres devient alors la priorité de l'Oeuvre nationale de l'enfance**, et s'appuie sur une représentation de l'enfant comme être fragile à protéger, en devenir et dépendant de la responsabilité des adultes.² Ensemble, les crèches et à leur suite, les consultations de nourrissons³ forment une « machine » (Deleuze, 1985) ou une « technique », c'est-à-dire un ensemble de stratégies, de réseaux et de mécanismes par lesquels une décision est généralement acceptée et comprise comme la seule décision possible (Foucault, 1990).

Mais, vers la fin des années 70, le monde change ! La mortalité infantile diminue, la participation des femmes au marché du travail augmente, notamment par la nécessité de main d'œuvre, et enfin la société postindustrielle met l'accent, non plus sur l'état physique des populations, mais plutôt sur le capital intellectuel.

D'où la construction d'un nouveau problème social à partir d'un phénomène social réel : l'échec scolaire des couches populaires. Et une attention toute particulière dédiée dorénavant à l'éducation. Dans ce virage, les lieux d'accueil revêtent alors un double attrait : elles offrent **une garde acceptable lorsque la mère travaille, mais elles peuvent aussi compenser l'éducation déficitaire des enfants issus des couches populaires**. Toutefois, les responsables de l'ONE estiment l'âge en-dessous de 3 ans comme « pré-pédagogique » et ce sont donc les psychologues qui compensent l'éducation déficitaire et non des enseignants.

La société évolue, et les milieux d'accueil ?

Aujourd'hui, le chômage est devenu le problème social n°1 ainsi que d'autres formes de dysfonctionnements de la cohésion sociale comme la délinquance juvénile. Sous la devise « pas de droits sans devoirs », des acquis de l'état providence sont remis en question et les prestations ne vont plus de soi, mais sont des « faveurs » qui entraînent de nouvelles obligations de la part du citoyen responsable. L'Etat investit dans la prévention dans le but de réduire les coûts dans l'avenir. Et l'individu autonome et indépendant gère sa vie comme une entreprise, en investissant entre autres dans l'éducation tout au long de sa vie. Face à ce nouveau contexte de société, les milieux d'accueil de la petite enfance sont peu adaptés : familles sans double revenu ou sans revenu du tout, familles d'origine étrangère,... face à un fonctionnement basé sur des familles à double revenu.⁴

A travers l'histoire, on remarque que **les lieux d'accueil ont souvent été construits comme résiduels** : à problèmes et publics spécifiques, des services spécifiques. L'exclusion de certaines parties de la population des lieux d'accueil légitime la construction de nouveaux centres, qui exigent la définition de publics ciblés, qui à leur tour n'échappent pas à la stigmatisation. **« Il n'y a pas d'inclusion possible sans exclusion »**, selon le théoricien américain Popkewitz. Les chercheurs de l'article mettent cependant les professionnels de la petite enfance en garde : ils ont grand intérêt selon eux à réfléchir leur place dans la société. Afin d'éviter toute nouvelle instrumentalisation des lieux d'accueil comme réponse à un nouveau problème social. Et ne pas devenir des techniciens du développement ou du soutien à la parentalité plutôt que des professionnels... tout simplement bien formés.

1 « Sauver l'enfant pour sauver le monde. Le 'care' et la (re)construction de problèmes sociaux », pp. 189-206, dans « Repenser l'éducation des jeunes enfants », sous la dir. de Gilles Brougère et Michel Vandenbroeck, Editions PIE Peter Lang, 2007.

2 C'est aujourd'hui une construction de l'enfant toujours dominante, très critiquée par la (nouvelle) sociologie de l'enfance.

3 Sur base de la nouvelle définition de la santé par l'OMS - « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » - l'Oeuvre nationale de l'enfance ou ONE organise peu à peu une prévention de la santé mentale, nouvelle manière de légitimer les consultations pour nourrissons.

4 A Bruxelles, un nouveau-né sur 4 naît dans un ménage sans revenus du travail et un sur 2 d'une mère de nationalité étrangère (CERE, 2007).



« La prison doit punir,
mais aussi rééduquer.
Resocialiser serait
plus juste. »

Sabrina Aries, p.26

LES SERVICES EXTERNES EN PRISON

ou la possibilité d'un dehors

Mars 2012. Les médias nous apprennent une énième grève de gardiens à la prison de Forest. Mars 2013, tout juste un an plus tard, le CBCS retrace les événements, rencontre différents acteurs qui travaillent dans et autour de la prison. Et découvre une histoire bien plus complexe qu'il n'y paraît. Derrière le mot « grève », il y a aussi celui de surpopulation, d'incompréhensions, de sous-financement, d'aide sociale empêchée...

A chaque nouveau jour de grève, c'est la frustration des services sociaux externes¹, associations actives en prison, qui grandit. Les pages 16 à 27 de ce dossier mettent en lumière le travail et l'utilité de ces services, mais aussi la difficulté de travailler sur cette brèche « d'affiliation sociale » dans un contexte carcéral, avant tout punitif. En 2014, ces articles ne perdent malheureusement pas de leur actualité. Les critiques à l'égard du bilan politique de Annemie Turtelboom, Ministre de la Justice, ne sont pas tendres, tant du côté francophone que flamand, elle aurait « détricoté » un peu plus l'institution. Dans son rapport 2013 de l'état du système carcéral belge, l'Observatoire International des Prisons avait déjà dressé un réquisitoire en règle contre la politique pénitentiaire belge, et tout spécialement, contre sa ministre : « elle reste sourde aux avertissements qui lui sont lancés et s'entête dans une politique de l'im-médiateté, refusant de s'attaquer aux problèmes de fond »². Rien

ndlr, lire p. 20) a eu lieu entre les services d'aide et la direction de Forest », informe Jacqueline Rousseau, coordinatrice de la Fidex (Fédération bruxelloise des institutions pour détenus, ex-détenus et autres services). « Suite à cette rencontre, une note de service de la direction a permis de clarifier par écrit les modalités de reprises, les procédures et les horaires des différentes activités ». Depuis, le travail dans la prison de Forest serait devenu « sans histoire ».

Bien sûr, tout n'est pas réglé pour autant : les problèmes d'infrastructure - manque de locaux - et les temps d'attente pour les activités individuelles sont toujours bien réels. Selon Jacqueline Rousseau, « le travail de reconnaissance [des services d'aide aux détenus] est à poursuivre continuellement, mais les choses se passent correctement ». D'autre part, la structure de coordination des différents services (lire p. 21) a pris sa place, au fil du temps : « la concertation se passe bien. Différents groupes de travail ont été lancés dans les différentes prisons bruxelloises sur des thèmes tels que l'enseignement, l'aide sociale, l'internement, la justice réparatrice... ».

Autre bonne nouvelle : **un plan stratégique de l'offre d'aide et de services aux justiciables pour Bruxelles vient de sortir**. Avec pour vision « une détention humaine et une réinsertion réussie » à travers la collaboration des communautés et de la justice. Dans cette même orientation, on entend parler d'initiatives pilotes pour une réinsertion positive (semi-détention), de développement de relations entre l'intérieur et l'extérieur de la prison³... Sandrine Warsztacki (Alter Echos) propose d'aller enquêter de ce côté (lire p. 25). Et nous prouve que le tableau de l'univers carcéral n'est pas complètement noir. Même si le chantier reste vaste pour repenser la prison, son rôle, ses liens avec la société.

« La question de surpopulation dépasse aussi bien les communautés que l'administration pénitentiaire »

n'aurait changé?... Faux. A l'ombre des médias, le travail des services d'aide aux détenus se poursuit. A Forest par exemple, « une discussion sur les bases, principes et procédures des activités collectives en prison (arrêtées pendant la grève des gardiens en 2012,

1 Associations (aide aux justiciables, opérateurs de formation,...) qui ont pour mission d'assurer un encadrement social et psychologique aux détenus qui en font la demande et de mettre en place des activités de formation ainsi que des activités socioculturelles.

2 Dans *La Libre Belgique* du 01/10/2013, extrait de l'article « Le tableau très noir du système carcéral belge », par H. Hovine.

3 Pour en savoir plus, lire le mémorandum de la CAAP, accessible sur le site du CBCS.

EN «CLAIR & OBSCUR» *portes ouvertes sur la prison*

Au numéro 7 de la rue Ropsy Chaudron à Anderlecht, une ancienne école abrite aujourd'hui la Maison de la Cohésion sociale. Au rez-de-chaussée, au beau milieu de son hall immense, un cube. Fait de panneaux en bois et d'affiches, l'installation intrigue. Justement, un groupe de femmes voilées interrompt son cours d'alphabétisation pour visiter les lieux. Deux guides improvisées viennent à leur rencontre. « *A quoi sert la prison, à votre avis ?* », entame Séverine Clinaz de la Concertation des Associations Actives en Prison ou CAAP (lire encadré p. 18).

« Pour ceux qui volent, pour ceux qui tuent... Ca sert à punir la personne », expriment-elles par bribes, avec l'aide de leur animatrice. « Mais à quoi d'autre ? », relance Rachel Heyberger, de l'APO, Service d'aide sociale aux justiciables. Là, c'est le silence. On ne sait pas. « Cela sert à protéger la société, mais aussi à apprendre à changer, à resocialiser », poursuit Séverine Clinaz. Cet aspect laisse le groupe de visiteuses beaucoup plus perplexe... »

Réalité tronquée

Si le but de l'exposition intitulée « CLAIR & OBSCUR »¹ n'est pas de prendre parti, cette simulation d'une visite dans une prison miniature a bien pour objectif de s'interroger sur le rôle de la prison dans notre société. La Belgique compte actuellement près de 11 millions d'habitants. Plus de 11.000 détenus sont répartis dans 33 établissements pénitentiaires et dans un établissement de Défense sociale. Au total, cela équivaut à une capacité d'un peu moins de 9.000 places... A partir de ces chiffres, le cadre est planté : la population pénitentiaire dépasse largement la capacité carcérale. Séverine Clinaz souligne : « *dans l'actualité télévisuelle, on ne parle pas des réelles conditions de détention subies par les détenus. On met le projecteur sur les grèves des agents pénitentiaires, sur une évasion spectaculaire ou encore sur des affaires médiatisées telles que celle de Marc Dutroux. On le voit seul dans sa cellule avec sa télévision. Et on se dit qu'être en prison, au fond, ce n'est pas si mal. Mais on ne dit pas que ce sont des cas exceptionnels, que ce sont des gens qui ne peuvent cohabiter avec d'autres. On biaise la réalité* ». Les causes d'enfermement les plus répandues sont loin d'être ces types de meurtres hautement médiatisés, mais bien plutôt les petits délits tels que les vols.

Sa collègue de la CAAP, Mélanie Bertrand, fait le même constat : « *les enfants arrivent souvent, au début de l'exposition, avec une foule de stéréotypes et de préjugés sur la prison, ils ont*

l'impression que la vie d'un détenu est confortable : tu es au chaud, nourri, logé avec ta télévision, et même des chaînes comme 'canal plus' ou la connexion Internet... ils sont fort imprégnés par les images véhiculées à travers les films et les séries télévisées américaines. Ils s'imaginent par exemple qu'il existe des grands réfectoires pour prendre les repas... Or en Belgique, chacun mange dans sa cellule ».

Au fond, quoi de plus normal puisque les lieux d'enfermement sont des lieux invisibles, souvent oubliés de notre société. Chacun se construit donc des images avec ce qu'il voit, entend, de l'autre côté du mur.

C'est ici que l'exposition intervient

Une entrée aux allures de 'check in' d'aéroport plonge le petit groupe de femmes dans l'antre de la prison. A droite, un tapis roulant où les visiteurs sont priés de déposer leur sac ; à gauche, des casiers où laisser les effets personnels. Tut tut tut... Après vérification de la carte d'identité, prise d'une photo et création d'un badge « visiteur », le portier, fait de carton pâte, laisse ici volontiers entrer. La visite débute sur les premières démarches d'un détenu en prison (objets personnels laissés aux greffes, réception de couverts, assiette, café, etc.) pour laisser place au quotidien de la détention, sous ses différents aspects : vie dans la cellule, dans le préau, regard sur les différents services internes et externes à la prison, sur les visites des familles, les formations, etc. Si en début de parcours, le groupe d'apprenantes estime que « *c'est bien que les détenus soient serrés pour ne plus recommencer à faire des bêtises* », au fil de l'exposition, certaines réalités sèment parfois le doute. Enfin, pour certaines d'entre elles. « *Le cheminement dans l'exposition amène peu à peu d'autres questions* », confirme Mélanie Bertrand, « *enfants et adultes posent un regard différent quand ils découvrent par exemple que le choix n'existe pas en prison* ». Ou encore que les détenus doivent se partager un espace particulièrement exigu.

« Cette pièce de 2,5 mètres sur 3,5 mètres dans laquelle on se trouve, c'est la grandeur d'une cellule où les détenus sont parfois à 2,3, voire à 4 personnes », raconte l'une des guides. « Dans cet espace, les détenus passent souvent près de 23 heures sur 24 avec des matelas à même le sol par manque de cellule et des toilettes au vu de tous ».

Des droits bafoués

Dans le monde carcéral, le quotidien est réduit à un horaire strict de lever, repas, préau ponctué de nuits sans sommeil et de douches trop rares ; de punitions et, parfois, de tentatives de suicide. Ce qui entraîne des situations impensables. Pour échapper par exemple à la promiscuité de sa cellule, un détenu peut en arriver à demander la « mise au cachot », appelée aussi « cellule de réflexion » ou « cellule nue ». Il se retrouve alors dans un lieu totalement vide à l'exception d'une banquette et d'une toilette, parfois sans fenêtre. Pourtant, dès 1980, la Cour européenne des Droits de l'Homme rappelle que les droits de tout être humain ne s'arrêtent pas à la porte des prisons... En 1996, une prise de conscience du monde politique entraîne la création de la Commission Dupont chargée de présenter un projet de loi pénitentiaire clarifiant les droits et devoirs des détenus. Le 12 janvier 2005, après près de dix ans d'élaboration, la loi dite « loi de principes » est promulguée. Il s'agit d'une loi pénitentiaire concernant l'administration des établissements pénitentiaires et le statut juridique interne des détenus. Il est désormais reconnu que bien que privé de liberté, un détenu conserve l'ensemble de ses autres droits au même titre qu'un citoyen libre². Cette même loi est censée légitimer l'action des services extérieurs qui apportent à l'intérieur de la prison l'aide psychosociale, la culture, l'enseignement, la formation... Ou qui préparent à la sortie de prison.

« Mais dans la réalité, les droits des détenus ne sont jamais respectés », affirme Séverine Clinaz. Tout d'abord, parce qu'un grand nombre d'arrêts ne sont toujours pas votés pour rendre la loi totalement effective ; mais aussi, parce qu'un grave problème de surpopulation pénitentiaire vient encore entacher les conditions de détention, au point de pouvoir la comparer à un « pourrissoir », pour utiliser les termes de l'avocat Bruno Dayez « où l'on se débarrasse vite fait de tous les cas sociaux et autres exclus du système »³. Mais d'où vient ce problème de surpopulation entraînant des grèves récurrentes des gardiens et un climat particulièrement électrique ?... D'après Axel Piers, directeur de la prison de Mons, la population carcérale augmenterait plus en période de récession économique, « constat [qui] semble confirmer l'hypothèse que d'une certaine manière on pénalise la pauvreté ». Mais il explique aussi ce phénomène de surpopulation, non pas par l'augmentation des détentions préventives, mais bien par « la longueur des peines et par le nombre réduit d'aménagement de peine (libération conditionnelle et autres) prononcé par les tribunaux d'applications des peines »⁴. A ce phénomène s'ajoute également le manque de structures pour l'internement de personnes atteintes de maladies mentales. Elles viennent donc encore remplir un peu plus les annexes psychiatriques des prisons, faute de places dans des établissements de défense sociale ou en hôpital psychiatrique.

suite page 18



La Concertation des Associations Actives en Prison: ses missions

Actuellement, la Concertation des Associations Actives en Prison ou CAAP est composée de 47 associations membres actives dans les 17 établissements pénitentiaires francophones et dans l'établissement de défense sociale de Paifve (province de Liège). La CAAP est née de la volonté de favoriser le dialogue entre les différents acteurs concernés. Elle est présente aujourd'hui comme représentante du secteur associatif opérant en milieu carcéral auprès des pouvoirs politiques et est partie prenante du travail préparatoire de la Conférence Interministérielle annuelle dont l'objectif est de favoriser la concertation entre les Régions, les Communautés et le Fédéral. Ceci dans le but de construire une politique plus cohérente, mieux coordonnée et favorisant la réinsertion des ex-détenus du côté francophone.

Dans le cadre de l'exposition, la CAAP travaille sur le volet « sensibilisation ». Elle met aussi à disposition une revue de presse du secteur sur son site Internet (<http://www.caap.be/>), met sur pied un centre de documentation des publications, essentiellement produite par le milieu associatif. Ses deux autres missions principales sont répertorier et promouvoir les offres de service et veiller à la concertation entre ses membres. « Donner la parole aux plus petites structures comme aux plus grandes. Le but est de rassembler tout le monde pour juger de la viabilité de nouvelles mesures par exemple », explique Séverine Clinaz, de la CAAP.

Des heures à « tuer »...

La visite se poursuit par le préau. Le sol est jonché de papiers, de bouteilles en plastique, de canettes... « La plupart du temps, les cellules donnent directement sur le préau de la prison », note la CAAP, « jeter ses déchets par les grilles de sa fenêtre, c'est une manière pour le détenu de marquer son mécontentement, son mal-être ». Un enregistrement diffuse le brouhaha carcéral incessant : les gens crient, s'appellent, on entend les bruits des téléviseurs, de la musique... Les détenus auraient droit à au moins une heure d'activités en plein air par jour. Au moins une heure sur 24. Reste 23 interminables longues heures à tuer... Machines à tatouer, réchauds de fortune bricolés à l'aide de boîtes à conserve... toutes les idées sont bonnes pour rendre le temps un peu moins interminable.

Contrairement aux idées reçues, tout se paie en prison, souvent très cher : la télévision est en location (l'ordinateur également, encore faut-il que les établissements en mettent à disposition, ce qui n'est pas le cas dans les prisons bruxelloises), les unités de téléphone, les cigarettes, la boîte de conserve pour agrémenter les repas... Il y a bien une caisse d'entraide des détenus pour pallier le manque de moyens, mais elle ne résout rien. Les plus chanceux ont un travail payé environ un euro de l'heure, parfois moins. Et peuvent le perdre au moindre pas de travers. Malgré tout, ce type de travail souvent très peu formatif - nettoyage, service repas... - est en concurrence avec les formations qui sont, elles, moins bien ou pas du tout rémunérées.

Place à l'infirmerie et à la distribution de médicaments. En prison, les médecins n'ont pas vraiment d'autres choix. Face à une population souvent en mauvaise santé, et sous l'emprise de multiples addictions, des associations tentent de faire passer des messages de prévention : les seringues sont souvent utilisées beaucoup trop longtemps, le kit d'hygiène reçu le jour de l'entrée en prison n'est pas renouvelé... Parallèlement à une population très jeune et très défavorisée (niveau scolaire très bas, analphabétisme fréquent) qui peuple les prisons, s'ajoutent aujourd'hui des détenus très âgés. Avec tous les problèmes de soins de santé et de mobilité que cela comporte.

De petites portes ouvertes...

Enfin, le parcours se termine par les espaces de visites et autres types d'aide. Pour Mélanie Bertrand (CAAP), « une des clés d'une réinsertion réussie, c'est le maintien du lien familial ». Autre type de visite : le service psychosocial interne (SPS) à chaque prison qui a pour mission de reclasser le détenu, de faire son évaluation, de donner des avis pour les libérations conditionnelles... Mais dans la pratique, et notamment depuis la loi de 1998 relative à la libération conditionnelle, les SPS remplissent davantage une fonction de contrôle que d'aide sociale. Ce service dépend d'ailleurs du fédéral – il est géré par le SPF Justice (Administration Pénitentiaire) – tout comme l'ensemble des aspects « peine » et « sécuritaire ». Depuis les réformes institutionnelles des années quatre-vingt, l'aide aux détenus et ex-détenus est, par contre, de la compétence des Entités fédérées (lire encadré ci-contre). On les appelle les services sociaux externes : ils aident le détenu, à sa demande, dans diverses démarches - dans la rédaction par exemple de rapports pour ceux qui ne maîtrisent pas l'écrit - et dispensent des animations, des formations, font de la prévention, etc. Ces services constituent de petites portes ouvertes sur le monde extérieur (lire p. 20).

La visite touche à sa fin pour le groupe de femmes en alphabétisation, les discussions elles, s'entament, ou plutôt s'enflamment. Leur animatrice les rassure : « ne vous inquiétez pas, on va continuer le débat en classe... ». L'exposition se prolonge, au-delà de ses quatre murs.



Sécurité et aide sociale, en tension...

L'historique de la prise en charge psychosociale éclaire pas mal d'enjeux actuels liés à la prison. Quand, dans les années quatre-vingt, aspect sécuritaire et aide aux détenus se sont désolidarisés, les difficultés se sont accentuées. A l'époque, les services d'aide sociale (post)pénitentiaire ont été attribués aux Communautés tandis que l'exécution des décisions pénales (la justice) est restée au fédéral. *« Ce transfert partiel des compétences à un autre niveau de pouvoir ne fut nullement aisé, tant aux niveaux pratiques, symboliques et financiers »,* note Benjamin Thiry, docteur en psychologie. *« Rendre incompatibles l'aide sociale et l'exécution des décisions judiciaires alla à l'encontre d'une tradition centenaire, induisit un inconfort auprès des intervenants et provoqua des incertitudes quant à l'allocation de budgets. Plusieurs années furent nécessaires pour préciser (tant que faire se put) les rôles de chacun ».*¹

Aujourd'hui, force est de constater que l'équilibre entre sécurité et aide sociale aux détenus reste très difficile à trouver, crée de multiples tensions. Toujours selon Benjamin Thiry, le contexte sécuritaire serait la priorité des maisons d'arrêt, *« reléguant implicitement l'aide sociale à une option facultative »*. Ne serait-il donc plus possible d'imaginer une autre prison qui donne le droit à tous les détenus d'apprendre, de rêver, de se mettre en projet ? De transformer la prison pour l'ouvrir au changement ?... Jean-Marc Mahy, ancien détenu aujourd'hui éducateur, rappelle combien le souci de *« réduire le 'traumatisme carcéral', n'est pas [dans] le seul intérêt des détenus, mais celui de la société toute entière. (...) La criminalité peut constituer un coût important en termes de réparation des dégâts commis et en frais de sanction et représente une menace importante contre l'ordre social et la cohésion ».*² En d'autres mots, que ferons-nous quand les prisons ne contiendront plus les prisonniers et exploseront au visage de la société ?

1 Extrait de « L'intervention psychosociale destinée aux justiciables : un état des lieux bruxellois », dans *Mental'idées* n°18, pp. 6-9.

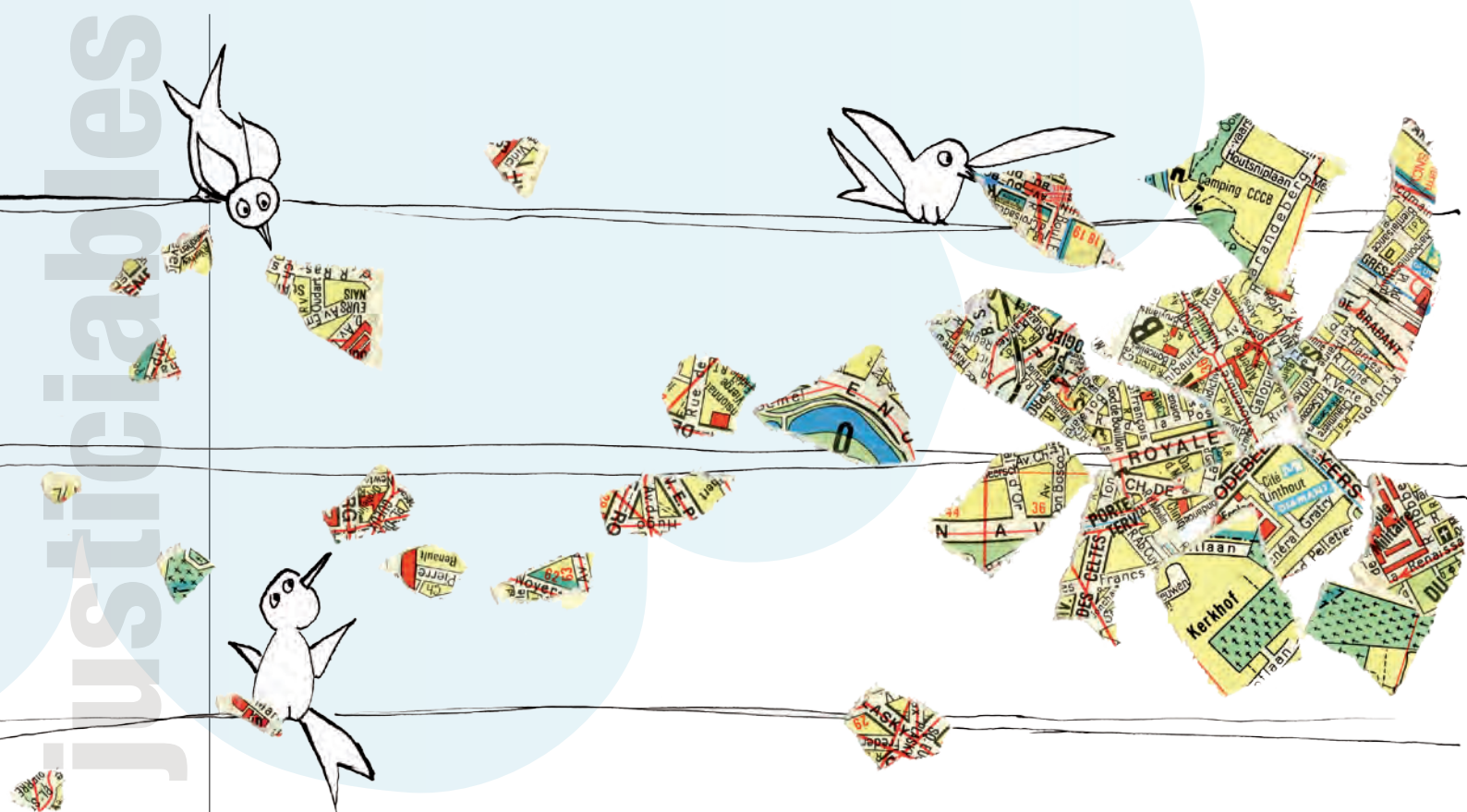
2 Extraits de « Prison : guillotine des temps modernes ou réinsertion ? », par Jean-Marc Mahy, dans les pages débats/opinion de *La Libre Belgique*, 28/11/2012.

1 Exposition itinérante, à l'initiative du CAL Luxembourg et de l'ASJ-Lux, installée au Curo-Hall dans le cadre de l'événement « Portes ouvertes sur la prison », fin 2012. Une série d'expositions et d'animations proposées par Escalé du Nord, centre culturel d'Anderlecht et par la Concertation des associations actives en prison (CAAP).

2 Cette loi ne fait que retranscrire dans le droit interne belge les principes onusiens concernant la privation de liberté, les Règles Pénitentiaires Européennes ou les principes de l'UNESCO.

3 « L'impouvoir judiciaire », opinion/débats, dans LLB du 28/12/20012. <http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/786909/l-impouvoir-judiciaire.html>

4 Extraits d'un entretien intitulé « Un iceberg à sculpter », dans le dossier « Les prisons au bout du rouleau », *Politique* n°77, novembre-décembre 2012.



■ Analyse de Stéphanie Devlésaver (CBCS asbl), publiée sur www.cbcs.be, le 11/03/2013

DESSOUS, VICES ET RICOCHETS

de la grève à la prison de Forest

2 mars 2012. La prison de Forest est surpeuplée : une moyenne de plus de 700 détenus par jour pour 400 places théoriques. Situation explosive qui se vit comme sur un fil depuis déjà trop longtemps. Ce jour-là, les coordinateurs des services sociaux externes reçoivent une lettre de la direction de la prison. En raison de la surpopulation, les agents pénitentiaires décident de réduire les mouvements de détenus au minimum. Et ce, tant que la population ne diminuera pas.

« Ils nous demandaient gentiment de prévenir nos services qu'à partir du lundi 5 mars, ils n'allaient plus être en mesure d'exercer leur travail », se souvient Isabelle Etienne, coordinatrice des services d'aide aux justiciables de la Cocom. Elle pointe la subtilité du message : « ils ne nous interdisaient pas l'entrée, mais les détenus n'allaient tout simplement pas nous être amenés dans les parloirs ».

Depuis le 5 septembre 2012, les activités ont repris leurs cours. Enfin presque. Les activités collectives sont toujours suspendues à Forest (depuis janvier 2013, elles reprennent petit à petit). Et les travailleurs des services sociaux ne sortent pas indemnes de ces 6 mois d'arrêt de travail obligé. Pourquoi avoir ciblé les services sociaux, et par-là même, les activités individuelles et collectives de la prison ? Quelle est la spécificité de ces services et que font-ils exactement en prison ? Comment sont-ils organisés ? Comment envisagent-ils leur avenir et, plus largement, celui des prisons en Belgique ? Eclairages avec notamment **Isabelle Etienne, coordinatrice des services d'aide aux justiciables de la Cocom**.

Pourquoi les services sociaux externes pour cible ?

Pour justifier leur action, l'argument des agents pénitentiaires est simple : « face à une multiplicité de mouvements de détenus (douche, préau, avocats, greffe, palais de justice...), nous devons en supprimer certains pour diminuer notre charge de travail ». Si Isabelle Etienne comprend le ras-le-bol des agents pénitentiaires face à une situation qu'elle qualifie elle-même d'invivable, elle s'indigne d'être les seuls services touchés : « qu'ils organisent une grève générale, qu'ils empêchent tout le monde d'entrer ! ». Quand seuls les services extérieurs sont à l'arrêt, la vie continue de tourner : avocats, médecins, familles peuvent fréquenter la prison. **Paradoxalement, la préparation aux projets de réinsertion n'avance plus.** « C'est le côté sournois de cette grève », souligne la coordinatrice. « Rien d'étonnant à ce que nos services aient été choisis ! », s'exclame-t-elle, « on s'est rendu compte qu'on était très faibles. Il y a bien eu quelques réactions, mais qui ont eu finalement très peu de poids... S'ils s'étaient attaqués aux avocats par exemple, ceux-ci auraient introduit un recours au conseil d'Etat et la grève aurait été beaucoup plus vite réglée ! ». Pour elle, le constat est sans appel : « les services des communautés restent le parent pauvre ». Et ce, malgré tout ce qui aurait été mis en place pour en améliorer la cohérence. Axel Piers, directeur de la prison de Mons, confirme : « on doit bien constater que les moyens qui sont dévolus à cette matière sont très faibles. Ils sont alloués sous forme de subsides à des ASBL qui engagent du personnel pour ce faire. Mais il faut être clair, c'est totalement insuffisant ».¹

Le casse-tête bruxellois...

D'autant plus que le paysage institutionnel particulièrement fragmenté qui caractérise les services sociaux externes rend leur coordination périlleuse. « **Au contraire de la Flandre², côté francophone, on a toujours un peu bricolé** », témoigne Isabelle Etienne. « Un projet se mettait en route selon les facilités relationnelles entre le porteur de projet de tel organisme et le responsable de telle ou telle prison ». Résultat : plusieurs mêmes types d'activités

pouvaient être organisés dans une même prison. Une étude réalisée en 2005 conclut qu'il est **urgent d'uniformiser le système**. Et propose de nommer un coordinateur par mode de subsidiarité (Cocom, Cocof, Communauté flamande et Communauté française). Un quatrième poste de coordination a vu le jour pour les services spécifiques, encore non représentés (Fidex, Fédération bruxelloise des institutions pour détenus, ex-détenus et autres services). Mais le rapport avait également pointé **le manque de soutien politique**. Un comité de concertation est alors créé.³ Aujourd'hui, « c'est loin d'être une coquille vide », selon Isabelle Etienne. L'ordre du jour de ces rencontres peut aussi bien comprendre un point soulevé par un service en contact direct avec les détenus qu'un projet que veut initier un membre de cabinet.

Soutien local, mutisme fédéral

Et pourtant. Beaucoup de travailleurs sont aujourd'hui déçus. Malgré ces nouveautés pour uniformiser le secteur et assurer un soutien politique, les 6 mois de grève ont eu lieu. 6 longs et pénibles mois d'attente, de doute, de démotivation... Et bien qu'un comité de concertation ait pris place pendant les mois de grève, rien n'a bougé. « Trop d'espoir a été placé dans cette nouvelle coordination. Le comité de concertation n'a pas une baguette magique », rétorque la coordinatrice des services Cocom.

Pour Isabelle Etienne, **la question de la surpopulation est une question judiciaire qui dépasse aussi bien les communautés que l'administration pénitentiaire**. Même si la direction de la prison de Forest est consciente de l'importance des services d'aide aux justiciables et les soutient, difficile pour la direction locale d'aller à l'encontre du poids syndical et de risquer de déclencher une énième grève générale. Par contre, elle ne comprend pas le mutisme fédéral : « Le jour où les syndicats des gardiens

« Les services sociaux externes restent le parent pauvre »

de prison ont annoncé qu'ils allaient interdire l'accès aux services extérieurs puisque la population ne baissait pas, il n'y a pas eu un « non » de la part de la justice. Personne n'a dit : 'vous ne pouvez pas parce que ces services extérieurs ont des missions qui sont réglées par la loi et cela fait partie de votre travail'. Comment permettre à des travailleurs de cibler une partie de leur boulot qu'ils ne veulent plus remplir ? », s'interroge-t-elle. Pour toute réponse, la Ministre Turtelboom a annoncé qu'elle allait ouvrir une nouvelle aile à la prison de Saint-Gilles, l'aile B. Tout allait être résolu. « Mais cent nouvelles places ne résolvent rien. L'aile B a été très vite comblée, sans désengorger pour autant la prison de Forest ».

suite page 22

C'est ce que soulignent conjointement Alexia Jonckheere et Eric Maes, chercheurs à l'Institut national de criminalistique et de criminologie, « [pour] agir sur le trop-plein de détenus, **il s'agit, non pas tant d'augmenter la capacité carcérale, mais de réduire le recours à l'emprisonnement, voire (surtout?) sa durée** ».⁴

Un pas en avant, deux pas en arrière...

La grève serait donc une réaction désespérée de la part des agents pénitentiaires. « Mais la surpopulation ne dépend pas de nous », rappelle-t-elle. Résultat : une démotivation profonde des travailleurs accompagnée d'une remise en question de leur propre travail, « **sommes-nous tout à fait nécessaires ?** »... « C'est comme si on nous mettait un élastique dans notre dos », résumait un travailleur du secteur sur sa vision du travail social en prison, « on court, on court, on avance. Et puis, on recule à chaque fois ». Avec pour toile de fond, une crainte réelle de perte d'emploi, de subsides. Et de nombreux dégâts collatéraux. Par exemple, l'organisme de promotion sociale qui donnait cours à la prison de Forest ne veut plus y aller, Bruxelles-Formation peut se poser la question de l'utilité de consacrer un subside pour des cours qui ne peuvent se donner, ou encore des examens de fin d'année reportés, etc. « Et c'est tout le temps ce même schéma, selon la bonne volonté du professeur, de chaque intervenant », soupire Isabelle Etienne. On sent soudain le ras-le-bol. « On est là pour dire que nous sommes aussi des professionnels », enchaîne-t-elle, « on ne vient pas uniquement en prison pour 'papoter' avec le détenu ».

On peut discuter de l'utilité du travail des services sociaux externes. Pour les services liés à la Cocom, ils sont 20 travailleurs pour environ 1.200 détenus (5). Isabelle Etienne est la première à le reconnaître, « **ces services sociaux constituent une petite goutte d'eau**. Un atelier de peinture organisé pour cinq, une fois par semaine pendant une heure ou deux... c'est peu ». Surtout dans les maisons d'arrêt, là où les personnes en détention préventive, sont souvent de passage, en attente de leur jugement. « Faites votre travail dans les maisons de peine (appelées aussi maisons d'attache, pour les personnes reconnues coupables et condamnées, ndlr), là où les personnes ont déjà été jugées », disent les gardiens, « ici, on a déjà tellement de boulot ! Votre travail n'est pas primordial, il ne fait pas partie des mouvements prioritaires ». Mais la coordinatrice rétorque : « le problème, c'est qu'à Bruxelles, il n'existe pas de maisons de peine ! ». En effet, si ces deux types de prisonniers, à savoir prévenus et condamnés, ne sont pas censés être mélangés, la surpopulation rend la distinction quasi inexistante dans les prisons belges actuelles.

Autre difficulté, c'est tout simplement le **manque de visibilité du travail réalisé par les services sociaux externes**. « La formation d'agent pénitentiaire est très courte, une seule après-midi est consacrée à l'explication de notre travail. Pour eux, ce n'est pas du tout concret, ils ont encore souvent cette image de bonnes dames qui viennent écouter le détenu ».

Et enfin, ultime obstacle, le manque de locaux disponibles pour les services externes. « Nous avons à notre disposition deux locaux dans lesquels on peut travailler avec sept détenus ; il n'y a pas de

« On ne vient pas uniquement en prison pour 'papoter' avec les détenus »

grand local pour faire des activités collectives. Actuellement, on utilise la salle des cultes. Mais c'est inadéquat pour certaines activités telles que la peinture, on ne peut prendre le risque de tacher le revêtement du sol ».

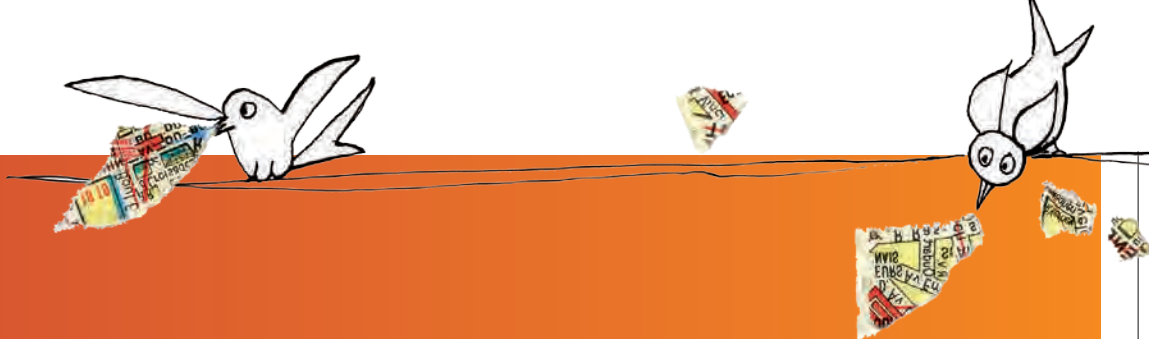
Des activités pour soulager les tensions

Face à ces piètres conditions de travail et ce peu de reconnaissance, les travailleurs défendent pourtant leur raison d'exister. En premier lieu, elle consiste à conserver le droit, pour les détenus, d'avoir accès à l'offre de services qui existe dans la société : aide sociale et psychologique, formations qualifiantes, réinsertion socio-professionnelle, activités socioculturelles, etc. Mais ce n'est pas tout. « Dans des prisons telles que Forest, les détenus sont comme des lions en cage. A l'exception d'une heure de préau par jour, ils n'ont rien. Ils sont enfermés 23h sur 24 » (lire p. 16).

Le sécuritaire gagnerait de plus en plus de terrain et ne laisserait que peu d'espace pour les activités. En 20 ans, la violence serait aussi plus présente à l'intérieur de la prison, les agents seraient sans cesse insultés. « Mais c'est un cercle vicieux », précise la coordinatrice, « au plus on met de la sécurité, au plus la violence augmente et le respect diminue. De la sécurité, il en faut bien entendu, mais nous ne nous mettons pas perpétuellement en danger. Le détenu qui a décidé de venir à une activité sera bien moins nerveux que pour aller au préau, sous l'ordre d'un surveillant ».

Le serpent se mord la queue. Et après ?

Le monde carcéral ressemblerait donc à un énorme serpent qui se mord la queue. Comment envisager l'avenir dans ces conditions ? Quelles perspectives ? Pour Isabelle Etienne, il est urgent de « **faire un plan stratégique pour les prisons bruxelloises, de refaire un accord de coopération avec la justice** », celui datant de 1999, jugé obsolète. Depuis son engagement à la Cocom, elle a pourtant vu des améliorations. Les coordinateurs des Communautés ont à présent un bureau à l'intérieur de la prison de Forest et de Saint-Gilles. Ils sont répertoriés, ont le téléphone, tentent de rendre leur action plus visible. « C'est une évolution, mais nous ne sommes pas encore suffisamment identifiés ».



Aide aux détenus et ex-détenus : paysage fragmenté !

Suite aux réformes institutionnelles des années 80, l'aide aux détenus et ex-détenus ressort de la compétence des Entités fédérées tandis que les aspects « peine » et « sécuritaire » restent gérés par le SPF Justice. Chaque établissement pénitentiaire dispose d'un service psychosocial (SPS) en interne qui remplit davantage une fonction de contrôle ; tandis que les services sociaux externes à la prison veillent à respecter le droit des prisonniers à l'aide sociale et psychologique, aux formations qualifiantes, à l'enseignement, à la réinsertion socioprofessionnelle, aux activités socioculturelles, à la médiation, à l'accompagnement spécifique en matière d'assuétudes, etc.

La Commission communautaire commune (Cocom) propose 5 services d'aide sociale aux justiciables à Bruxelles. « Restés un petit îlot », d'après Isabelle Etienne, au moment de la communautarisation, ces 5 services ont des réunions communes toutes les 6 semaines. Et font des permanences communes dans les prisons bruxelloises. Ces services s'adressent à tous les détenus qui en font la demande dans les prisons de Forest-Berkendael et Saint-Gilles.

D'autre part, des services reconnus par la Communauté française/Cocof et la Communauté flamande, font aussi partie du roulement des permanences, ils font tous les 8 de l'aide sociale généraliste. Pour plus d'infos, voir le nouveau site web www.agi-bru.be.

Autour de ces services généralistes gravitent encore de nombreux services spécifiques (Capiti, Après, ADEPPI, SSM prison...) subsidiés par d'autres pouvoirs. A noter, qu'il existe aussi d'autres services d'aide sociale aux justiciables (SASJ) bruxellois agréés par la Cocof, mais qui n'interviennent pas en prison. Plus d'infos sur www.fdss.be.

Au-delà de la question de la formation des agents, pour elle, c'est avant tout une question de temps. La concertation en est à ses premiers balbutiements... « Je pense que c'est encore trop tôt pour juger de ce qui été mis en place. Les coordinateurs demandent à pouvoir assister à certaines réunions d'assistants pénitentiaires, de chef quartier, etc. Chaque Communauté a un local à disposition des travailleurs à l'intérieur d'une aile de la prison. Au début, il y avait parfois un seul détenu sur toute une après-midi. Aujourd'hui, cela va mieux. Je leur dis de continuer à s'y rendre, 'montrez -vous, parlez aux surveillants, expliquez ce que vous faites'. Même si on ne fait pas la même chose, on travaille ensemble. Mettons-nous ensemble pour améliorer ce travail ».⁶

Aujourd'hui, à la prison de Forest, **tout a repris son cours, comme sur un murmure**. Sans aucun écrit, aucune garantie. Depuis début septembre, les travailleurs ont pu à nouveau franchir la porte de la prison. D'ailleurs, dans les médias, on n'a plus rien vu, plus rien entendu. En juillet, il y a eu l'arrêt du bourgmestre de Forest qui obligeait de vider la prison du nombre de détenus en trop et l'annonce d'une manifestation des travailleurs des services sociaux prévue le 10 septembre 2012, finalement annulée.

« C'est quand même étrange », s'exclame la coordinatrice, « tout s'est vraiment fait sur la pointe des pieds. A la limite, la direction locale de la prison n'était elle-même pas au courant. Le comble, c'est qu'on est maintenant accueilli d'une façon très agréable ! ».

Un bémol cependant : les activités collectives sont toujours à l'arrêt (elles ont repris peu après l'interview, ndr). « Il y a eu tellement de réactions autour de ces activités, elles ont fait l'objet de tant de critiques qu'une discussion plus profonde doit d'abord

avoir lieu », considère-t-elle. « L'ensemble des coordinateurs des Communautés souhaitent rediscuter des bases, des principes et des procédures afin de les inscrire dans une note de service pour leur assurer une plus grande légitimité (lire intro p. 15). Certains services le prennent mal parce qu'il faut encore attendre, mais je pense que c'est nécessaire pour clarifier et asseoir les choses », conclut-elle.

- 1 Extrait de l'entretien « Un iceberg à sculpter », dans le dossier « Les prisons au bout du rouleau », Politique, n°77, novembre-décembre 2012, p 24.
- 2 Côté flamand, le système est plus simple, il n'y a pas de service spécifique pour le travail en prison comme du côté francophone, les organismes qui oeuvrent dans la société sont également ceux qui fonctionnent en prison.
- 3 Le comité de concertation est composé d'un représentant par ministre compétent, d'un représentant par service agréé et subsidié, d'un coordinateur par communauté et d'un coordinateur des services externes spécifiques.
- 4 Extrait de l'article « Le trop-plein de détenus », dans le dossier « Les prisons au bout du rouleau », Politique, n°77, novembre-décembre 2012, p. 29.
- 5 Depuis 2012, chaque service d'aide aux justiciables dépendant de la Cocom s'est vu attribuer un mi-temps supplémentaire pour engager un psychologue et être à même de remplir sa mission de soutien psychologique aux détenus.
- 6 Au final, des nécessités de dialogue, de soutien mutuel et de reconnaissance sont présents tant du côté des intervenants sociaux que des agents pénitentiaires... Ce que confirme Axel Piers, avec ce constat : « les conditions de travail des agents ne sont pas suffisamment prises en compte et ne leur permettent guère de s'épanouir dans ce travail extrêmement difficile ». Extrait de l'entretien « Un iceberg à sculpter », dans le dossier « Les prisons au bout du rouleau », Politique, n°77, novembre-décembre 2012, p 24.

Le point de vue de...

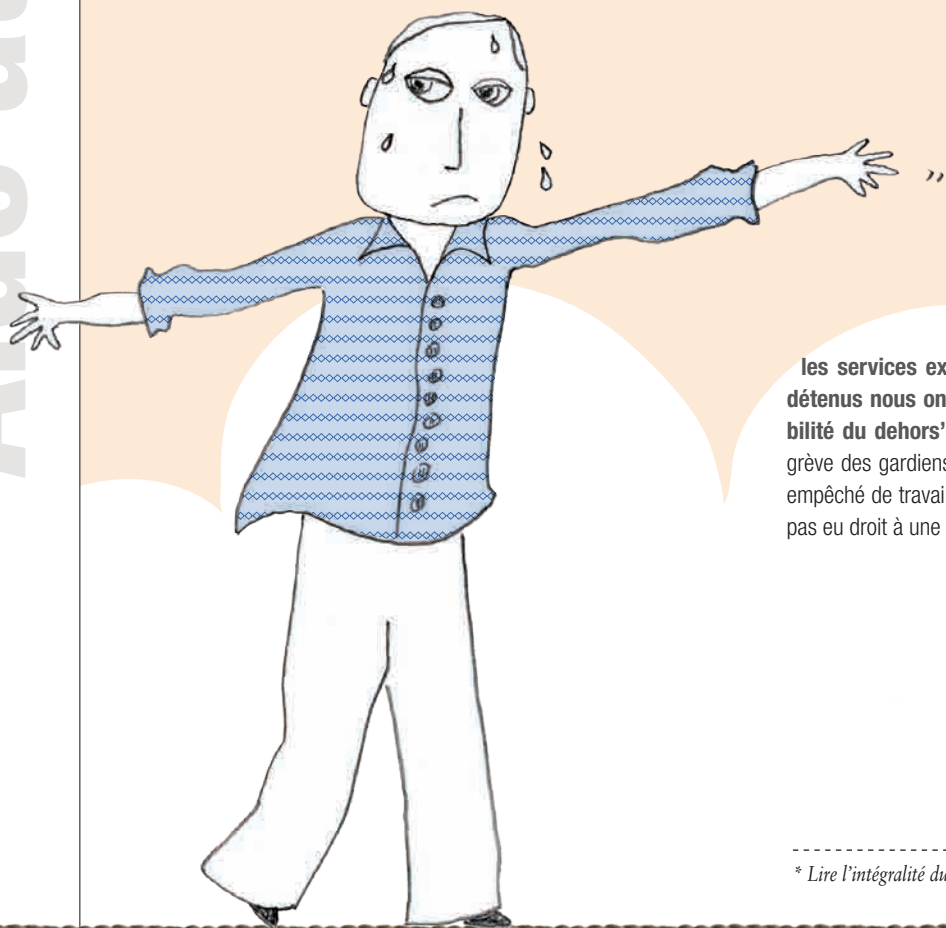
Rachel, animatrice sur le «fil»

A l'annexe psychiatrique de la prison de Forest, Rachel Heyberger, animatrice socioculturelle à l'APO, service d'aide sociale aux justiciables, **découvre «un monde à part»**. Pour y arriver, «il faut traverser toute la prison, c'est une aile différente, une autre administration», souligne-t-elle. Dans cette 'prison dans la prison' sont rassemblés ces «prisonniers de passage», comme elle les appelle. Ces détenus reconnus non responsables de leurs actes au moment des faits. Parmi eux, la jeune française côtoie des personnes de tous bords, «pas seulement des gens pauvres, seuls et marginaux. Ce sont des personnes blessées par la vie, par des événements, qui ne sont pas ce qu'elles aimeraient être. Mis à part cela, elles s'expriment comme vous et moi», explique-t-elle. A leur arrivée, elles ont pourtant parfois «cet air abruti dû à une forte médication», le temps de trouver le traitement adéquat. Selon Rachel, **ces détenus n'auraient tout simplement rien à faire là** : «ils devraient aller dans des établissements de défense sociale, des hôpitaux psychiatriques...

Le travail de Rachel ? **Faire entrer l'art en prison**, l'espace de deux après-midi par semaine, durant deux heures. Avec un maximum de 10 personnes par atelier. «C'est **un espace pour créer, peindre, dessiner...**». Pour faire des activités dont ils n'ont pas ou plus l'habitude. Certains ont une créativité foisonnante, d'autres galèrent un peu. Mais la maladie mentale ne constituerait, en aucun cas, un obstacle. «En général, tout est possible. Il y a plein de moments où je rigole beaucoup», souligne-t-elle. Pendant l'activité, chacun sait que ce n'est pas un lieu pour régler ses comptes. **L'idée, c'est de venir se faire du bien.**

Dans ce contexte relativement positif, **la grève de mars 2012 a été reçue comme une gifle en plein visage**. «Je suis arrivée un matin et je n'ai pas pu rentrer», se souvient Rachel. Pendant longtemps, elle est arrivée chaque semaine devant les portes de la prison en se disant «peut-être aujourd'hui...». «Bien sûr, j'aurais pu prendre des vacances à ce moment-là, mais je me disais toujours 'et si cela ouvre demain'... C'est très dur. Ne pas savoir ce qui se passe, comment les détenus prennent notre absence, comment ils se sentent... Et savoir que la vie continue de tourner. Donc, **est-on réellement utiles ? A ce moment-là, notre travail n'est pas reconnu**». Pour elle, c'est au fond l'aspect le plus difficile de son travail, «savoir que du jour au lendemain, tout peut s'arrêter. **Notre place est toujours sur un fil...**».

Elle rappelle aussi qu'un grand nombre de détenus ont besoin d'une assistance sociale pour gérer leur dossier, comprendre ce qui est écrit dans une lettre... Pendant 3 mois, ils n'ont pas pu en bénéficier. C'était donc une période très dure pour eux aussi : «on ne savait plus quoi faire», lui confièrent-ils. «Dans la prison, il y a un service psychosocial, mais lié à la prison. **Nous, les services externes, on représente l'extérieur. Des détenus nous ont déjà dit : 'vous représentez la possibilité du dehors'**. Dans la presse, on a surtout parlé de la grève des gardiens, et pas tellement des personnes qu'on a empêché de travailler. Et encore moins des détenus qui n'ont pas eu droit à une aide sociale», constate-elle.



* Lire l'intégralité du portrait (diffusé en mars 2013) sur www.cbcs.bel

DE L'AUTRE CÔTÉ

du mur

Il suffit de comparer l'architecture des nouvelles prisons aux anciennes pour s'en convaincre, la façon de penser l'emprisonnement évolue. La prison n'est plus exclusivement perçue comme un temps de pénitence, mais aussi comme un temps qui doit être mis à profit pour « resocialiser » celui qui a enfreint la règle. Dans la foulée, c'est tout l'enfermement qui doit être refondé pour tendre vers un « enfermement plus ouvert ». Un fameux oxymore ! Qui ne semble pas prêt à se concilier de sitôt sur le terrain...

« Tous les criminologues aujourd'hui s'accordent pour dire que la meilleure façon de limiter les récidives est de s'assurer que les détenus aient pu maintenir un réseau social et un cadre familial structurant qui les attend à la sortie », commence Laurence Nibelle, inspectrice sociale pour les services psychosociaux du SPF Justice (SPS). Les liens que les détenus ont entretenus avec leurs familles, le réseau social et professionnel qu'ils peuvent mobiliser, les contacts noués avec les services extérieurs, sont d'ailleurs autant d'éléments cruciaux pris en considération dans les avis remis par les SPS en vue d'une libération conditionnelle.

Quand bien même on se placerait dans une optique purement sécuritaire, la vision de la prison comme un lieu d'isolement et de rédemption a fait son temps. *« Aujourd'hui, on ne doit plus convaincre de l'importance de favoriser l'ouverture vers l'extérieur, c'est entré dans les mentalités »,* observe Laurence Nibelle.

À moyen terme, les prisons de Saint-Gilles et Forest, bâties selon le modèle Ducpétiaux¹ auront fait place à la nouvelle prison de Haren. Construit selon une structure de type pavillonnaire, le bâtiment doit permettre d'appliquer des **régimes de sécurité différents** en fonction du profil de « dangerosité » des détenus. En outre, le cahier des charges comprend **la création d'un milieu ouvert pour des femmes** dont le profil ne présente pas de risques (détenues âgées ou en fin de détention par exemple). Le projet n'a pas encore été défini précisément, mais on sait déjà qu'une soixantaine de détenues y vivront dans cinq maisonnettes en dehors de l'enceinte pénitentiaire et qu'un espace sera prévu pour un magasin ouvert au public. Il existe quatre milieux pénitentiaires ouverts pour hommes en Belgique : Marneffe, Saint-Hubert, Ruisseleede et Hoogstraaten. Mais aucun pour les femmes à ce jour !

suite page 26 ➔

Un accès à l'information

À la veille des élections de ce 25 mai, la CAAP (coordination des associations actives en prison) menait une campagne de sensibilisation en prison au droit de vote des détenus en partenariat avec Bruxelles Laïque, La Ligue des Droits de l'Homme, la FAMD ainsi que la participation de ses membres.

Le lien avec le monde extérieur passe aussi par l'accès à l'information. Malgré les initiatives prises dans ce sens – fascicule d'informations sur les services d'aide aux justiciables, informations sur les droits sociaux donnés par les SPS lors de l'accueil, etc. - faire parvenir la bonne information au bon moment, à des personnes qui peuvent parfois ne pas être dans les meilleures conditions pour les entendre et les recevoir reste un fameux défi.

« De façon générale, dans les prisons belges, les détenus sont mal informés de leurs droits, note Nicolas Cohen. Et a fortiori, ils sont mal informés de l'offre de services existants. » Qui dit information, dit aussi moyen de communication. Confiées à un opérateur privé, les communications téléphoniques en prison sont coûteuses. Quant aux nouvelles technologies elles se limitent à quelques projets d'intranet carcéral comme à Marche.

« Nous-mêmes avons déjà du mal à suivre les évolutions technologiques. Alors, imaginez qu'aujourd'hui il y a des détenus qui sortent de prisons sans avoir jamais connu Internet ! ».

Aide aux justiciables

Cachez cette prison que je ne saurais voir...

« Derrière l'annexe psychiatrique de la prison de Forest, il y a un petit jardin, puis un mur, puis c'est la rue. À aucun autre moment, on ne pouvait être aussi près de la rue. Même pas lors des promenades dans le préau. Quand on travaillait dans le jardin, on pouvait entendre le bruit des voitures, les gens parler. Ça faisait tout drôle » nous confiait un jour un ex-détenu lors du vernissage d'une exposition organisée par l'APO, service d'aide sociale aux justiciables. C'était il y a deux ans déjà, mais la citation avait frappé². « La prison doit punir, mais aussi rééduquer. Resocialiser serait plus juste. C'est dans cet esprit qu'il convient de ne pas faire peser sur les détenus un sentiment d'enfermement absolu, **puisqu'il s'agit de l'enfermement dans l'enfermement**. La prison doit rester un lieu social, intégré à la ville, et situé, donc, dans la ville. Entendre les bruits de la circulation, les cris des enfants à la sortie de l'école, c'est être enfermé au milieu du corps social, pas hors de lui. La vie de l'extérieur ne doit pas s'arrêter dans la tête même des prisonniers. En ville, la prison peut accueillir les familles plus facilement et facilite le travail des bénévoles en milieu carcéral » écrit avec justesse une militante française du Mouvement des jeunes socialistes, Sabrina Aries³.

Aujourd'hui en Belgique, force est de constater pourtant que les prisons sont construites de plus en plus loin de villes. « Pour se rendre dans la prison de Lantin ou de Ittre, le bus ne passe que le matin et l'après-midi, regrette Nicolas Cohen, avocat membre de l'Observatoire international des prisons. À Liège, historiquement, on

a déplacé la prison du centre au quartier Saint- Léonard à Lantin. À Bruxelles, on aurait pu faire le choix de détruire les trois prisons de Saint-Gilles, Forest et Berkendael pour reconstruire une prison dans la ville selon les standards modernes, mais on a préféré la déplacer à Haren. » Bizarrement, en Belgique, la petite taille du pays ne joue pas en la faveur des familles de détenus isolés, observe encore l'avocat. « Les juges n'accordent pas de 'rapprochement carcéral', comme c'est le cas en France, parce qu'ils estiment que le pays est trop petit. Les familles dépendront donc du bon vouloir de l'administration pénitentiaire. »

Surpopulation

Si la problématique de l'isolement géographique est moins prégnante à Bruxelles que pour les autres prisons du royaume, en ce qui concerne la surpopulation, la situation y est particulièrement préoccupante. « Dans les prisons belges, les parloirs sont bondés, il y a une grande promiscuité, vous côtoyez des gens qui craquent, des gens qui sont malades, des gens qui ont des tocs insupportables. Il faut attendre des heures sont tour... Parfois, il n'y a même pas de chaises en suffisance, comme ça s'est vu à Forest », poursuit Nicolas Cohen. Quant aux visites « hors surveillance », qui doivent permettre aux détenus de voir leurs proches dans un environnement moins anxiogène, « elles sont parfois utilisées dans les prisons comme un moyen de pression sur les détenus, à qui elles sont présentées comme une faveur, quelque chose dont on pourrait les priver s'ils ne se comportent pas bien », dénonce encore l'avocat.



Pas facile, dans ces conditions, de maintenir le lien avec des proches restés de l'autre côté des barreaux. C'est pourtant ce à quoi s'emploie, depuis presque 20 ans, l'équipe du Relais Enfants-Parents. « *Notre travail prend sens à cet instant précis où la dernière porte s'ouvre et que l'enfant saute dans les bras de son papa ou de sa maman, résume le directeur Jean-Claude Vitoux. Mais pour parvenir à ce moment, il y a tout un travail d'accompagnement et de préparation en amont, par exemple, en organisant des groupes de paroles entre détenus sur la thématique de la parentalité.* » Autant que faire se peut, l'association s'emploie à créer un climat intime.

La dimension temporelle a aussi une certaine importance.

« *On fête les anniversaires, on fait venir Saint-Nicolas. On essaie de garder le rythme de la vie extérieure pour assurer une continuité lorsque le détenu sortira. Mais ce n'est pas toujours facile de concilier le rythme de l'école et celui de la prison. Nos visites doivent se dérouler le mercredi ou le samedi, quand les enfants ne sont pas à l'école. Ce qui nous fait une contrainte en plus.* »

Les rendez-vous dans la promiscuité, l'attente, les horaires,... La question des visites se pose dans les mêmes termes en ce qui concerne l'accès des services extérieurs d'aide aux justiciables. On connaît les difficultés auxquelles les travailleurs sociaux sont confrontés pour rencontrer les détenus, en particulier dans les prisons surpeuplées de Bruxelles. Et, dans le secteur, tout le monde à encore à l'esprit la grève du zèle menée par les agents pénitentiaires de Forest en 2012 qui les a privés d'entrer pendant six mois (lire p. 20). « *Les syndicats ont un pouvoir énorme en prison. Aujourd'hui la collaboration fonctionne, mais l'inquiétude est restée bien présente* », constate deux ans plus tard Raffaella Robert,

conseillère au cabinet Huytebroeck sous la précédente législature. Le cahier des charges de la future prison de Haren prévoit des espaces adaptés pour les services extérieurs. Mais le début des travaux ne commencera pas avant la fin de l'année 2015...

Dans une certaine mesure, on peut aussi se demander si ces nouvelles prisons, censées être plus humaines, ne seront pas elles-mêmes vouées aux mêmes problèmes de surpopulation, aux mêmes écueils à moyen terme. Car si la volonté de penser l'enfermement sur un autre mode, du côté des acteurs de terrain ou de l'administration pénitentiaire, est bien réelle, les choix politiques sont, quant à eux, de plus en plus orientés vers le sécuritaire : lutte contre l'impunité des petits délits (alors que la criminalité n'augmente pas), peines qui tendent à s'allonger,... « *Les modèles de l'inclusion et de la réclusion sont difficiles à concilier* », résume Nicolas Cohen.

1 Série d'ailes rayonnant depuis un centre qui constitue un point de passage obligé pour faciliter la surveillance.

2 Alter Echos n°322, « L'art de s'évader », septembre 2011.

3 « Le sens de la peine », dossier publié sur le site Pluriel, rassembler la jeune gauche : <http://pluriel.free.fr/jail3.html>.

Plan stratégique et concertation à tous les étages

À côté des conditions matérielles du travail social, favoriser l'accès aux services extérieurs passe aussi par une meilleure coordination entre les acteurs impliqués. Sous le précédent gouvernement, Evelyne Huytebroeck (Ecolo) et Brigitte Grouwels (CD&V), ministres chargées de l'aide aux personnes à la Cocom ont planché sur un « *Plan stratégique de l'offre d'aides et de services aux justiciables intra-muros dans la Région de Bruxelles-Capitale* » avec pour objectif de proposer aux détenus une aide « *intégrée* » et « *globale* ». « *En prison, il y a une quantité d'acteurs qui font une quantité de choses dans un lieu où il est particulièrement difficile de circuler ! C'est important de savoir qui fait quoi et de se coordonner. Ce plan va permettre de mettre les acteurs ensemble autour d'une même vision* », se réjouit Raffaella Robert, la conseillère qui a travaillé sur ce plan lors de la précédente législature. Un plan qu'il reste à implémenter sous la prochaine législature et qui doit encore faire l'objet d'un accord de coopération entre les communautés et le niveau fédéral.

Si l'on voulait aller encore plus loin, encourager la coordination entre les services d'aide aux justiciables et les services sociaux généralistes aurait du sens, note aussi Raffaella Robert. Et de prendre comme exemple : « *Monsieur est incarcéré. Madame perd son logement et se retrouve dans une maison d'accueil. Mais le règlement de la maison d'accueil ne permet pas aux hommes, et donc à Monsieur, de venir la voir pendant son congé pénitentiaire.... Le secteur sans-abri ne connaît pas le monde de l'aide aux justiciables. Il y aurait des articulations à faire entre des secteurs qui ont en commun de faire de l'aide aux personnes. Mais on n'en est pas encore là, le plan stratégique pour les services d'aide aux justiciables est déjà un énorme premier pas.* »



« Les systèmes
de prise en charge
structurés autour de
l'hébergement (hôpital,
maison de repos...) ne
pourront pas répondre
aux nouveaux
besoins. »

Jacques Moriau, p. 36

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Une opportunité pour renforcer l'aide à domicile ?

La 6^e Réforme de l'Etat va produire ses premiers effets concrets en janvier 2015. Elle aura des répercussions importantes sur l'organisation des services d'aide aux personnes dans chacune des Régions et sur l'organisation de la solidarité interpersonnelle à l'échelle du pays.

Globalement, personne ne sortira gagnant de ce dépeçage du Fédéral au profit des entités fédérées. Néanmoins, l'une ou l'autre opportunité est peut-être à saisir. **Dans certains secteurs d'activités, le regroupement de compétences**, et donc des leviers d'action, **pourrait permettre de penser et orienter des politiques publiques à long terme**. Les ingrédients pour concocter une vision, un projet politique social-santé sur Bruxelles peuvent être réunis, si le ou les organismes publics qui accueilleront les nouvelles compétences et les articuleront avec celles préexistantes, le permettent.

La plupart des acteurs se rangent aujourd'hui derrière les mutuelles pour dire que dans notre région, il faut glisser de l'institutionnalisation (en maison de repos, à l'hôpital) vers le maintien à domicile, en tissant autour de la personne un réseau d'aide et de soins, dans son milieu de vie. Une opportunité pour le secteur de l'aide à domicile de se renforcer et d'améliorer sa visibilité ainsi que – surtout – sa lisibilité ? On en parle avec Dominique Van Lierde et Christine Georgin p. 30.

Mais encore faut-il que le maintien à domicile, moins onéreux pour les pouvoirs publics que l'institutionnalisation, reste abordable pour l'usager aussi. Dans ce cadre, l'une des pistes suivies est l'instauration d'une assurance autonomie, sur le modèle mis en place par les Néerlandophones. Cette assurance est obligatoire en Flandre et optionnelle en Région bruxelloise. Jacques Moriau fait le point sur la question p. 36.

Une PLASTIC pour comprendre la 6^{ème} réforme !

L'article «Vers l'établissement d'une assurance autonomie ? » a été écrit dans le cadre de la Plateforme associative de suivi du transfert et de l'implémentation des compétences (PLASTIC), une initiative mise en place par le CBCS.

Composé de représentants de secteurs social-santé Cocof et Cocom, de partenaires sociaux, de mutuelles et de CPAS, la PLASTIC poursuit les objectifs :

- D'informer, de diffuser auprès des secteurs social-santé toute information à ce sujet ;
- De communiquer sur la réalité de travail des secteurs social-santé afin que cette réalité soit prise en compte lors des négociations politiques ;
- De prendre position par rapport aux propositions et aux décisions ayant un impact sur les secteurs représentés, du point de vue 1) de l'organisation des secteurs, 2) de l'impact sur la politique de l'emploi dans les secteurs et 3) de l'incidence sur la couverture sociale des usagers des secteurs.

Pour en savoir plus sur les travaux de la PLASTIC, rendez-vous sur notre site Internet : www.cbcs.be/-La-PLASTIC-

suite page 30

Pers
sonnes
à
gées

UN MÉMORANDUM UNIQUE POUR L'AIDE À DOMICILE

pour un plus bel avenir?

«Nous sommes aujourd'hui le cocotier secoué, en raison de la réforme de l'Etat, du vieillissement de la population, des élections...», constate Dominique Van Lierde, présidente de la Fédération des Services Bruxellois d'Aide à Domicile (FSB). Le moment opportun pour faire passer des revendications fortes? Envisager des alternatives aux hospitalisations et maisons de repos? Repenser à la manière d'envisager le «prendre soin»? FASD, FCSD, FSB et Fédom¹ - 4 fédérations de l'aide à domicile, actives en Wallonie et à Bruxelles - en sont convaincues et mettent ensemble leurs revendications sur la table... Une première! 4 structures qui représentent des services aux cadres de travail, réseaux et leviers d'action différents. Pas évident de trouver une parole commune, au-delà de tout ce qui divise... Ou plutôt «de ce qui nous différencie», rectifie avec justesse Christine Georgin, vice-présidente de la FSB.

Aide familiale, un jeu d'enfant!?

Mais, avant tout, l'aide à domicile, c'est quoi? Précisé en début de memorandum, ces services d'aide aux familles et aux aînés consistent à «apporter une diversité d'aides qui, coordonnées, permettent à toute personne qui le souhaite de rester chez elle. Et ce, malgré une autonomie réduite par l'âge, la maladie, un accident, un handicap...». Pas étonnant, au regard de cette définition, que le secteur soit confronté aujourd'hui à une augmentation de demandes (manque de places en institutions, vieillissement de la population...). Face à ce constat, un premier objectif de ce memorandum est sans nul doute d'éviter une plus grande dispersion des voix et des forces de travail, déjà sujettes à de multiples fragmentations institutionnelles, tout spécifiquement à Bruxelles. Chacune des communautés (Cocof, Cocom, VGC) compétentes pour l'aide et les soins aux personnes âgées et à domicile «se caractérise par une réglementation, une programmation et un financement spécifiques».² le secteur revendique d'ailleurs un alignement des 3 barèmes en vigueur à Bruxelles.

Autre revendication centrale: le souci de **complémentarité des métiers du domicile et des secteurs résidentiels**. Sans doute une des questions les plus cruciales du secteur, mais loin d'être évidente. Pour une première raison très simple: «la complémentarité des métiers est beaucoup plus difficile à réaliser dans un lieu tel que le domicile», témoigne Dominique Van Lierde, «On est forcément dans un espace de vie qui relève de la vie privée, avec la nécessité de s'adapter à chaque environnement. Et une diversité de métiers de l'aide et du soin circulant au sein d'une même habitation, un vrai moulin!».

Etrange paradoxe que cette société en besoin d'alternatives aux soins purement médicaux et le peu de moyens mis à disposition pour le développement de ces nouvelles pistes. Une société qui sous-investit dans les métiers du «prendre soin» et du «lien», à quoi cela rime-t-il?... Quand on sait que le 'care'³ se traduit comme «la prise en charge globale de la personne», ne serait-il pas temps d'envisager une offre diversifiée autour de ce 'care'? Imaginer un éventail de formes de «prendre soin» destiné à tout citoyen? «L'importance d'une offre de soins bien développée en tant que com-

* Interview conjointe de Dominique Van Lierde, directrice administrative du Centre Familial de Bruxelles (Cocof) et présidente de la FSB; et de Christine Georgin, responsable du Service d'aide à domicile de l'asbl Wolu Social au CPAS de Woluwe-Saint-Lambert (Cocom) et vice-présidente de la FSB, en mai 2014.



« Une société qui sous-investit dans les métiers du prendre soin, à quoi cela rime-t-il ? »

plément ou substitut aux soins résidentiels ne pourra jamais être suffisamment soulignée», rappelle l'étude de programmation de la VUB. Or elle ajoute : « Le morcellement, l'invisibilité dans l'espace public, le caractère peu familier du système de soins [au sens du 'care'] pour certains usagers, etc., se soldent par une situation où nombre de personnes nécessitant une assistance sont privées de soins requis »⁴.

Au-delà de ce constat d'invisibilité et ce sentiment d'être en quelque sorte « les oubliés des politiques » (voir plus bas), les Services d'Aide à Domicile se plaignent de clichés tenaces liés au métier, comme en être réduits à des services d'« aide ménager amélioré ». Il existerait toujours cette idée selon laquelle **l'aide familial fait la même chose que n'importe qui** : faire les courses d'alimentation, nettoyer la vaisselle, faire à manger, ... Or ce n'est pas du tout le cas : « préparer un repas avec une personne, atteinte par exemple de la maladie d'Alzheimer, requiert une attention de tous les instants », précise Dominique Van Lierde, « la faire participer tout en veillant à ne pas lui donner un verre qui casse, profiter du moment pour la sortir de son isolement, pour réfléchir ensemble au menu du soir, etc. »

Si le métier d'aide familial consiste bien « à effectuer des tâches de la vie quotidienne, elle le fait dans un contexte bien particulier, à savoir **d'aide, de prévention, d'observation, d'accompagnement et de prendre soin** ». La fonction s'inscrit dans un projet d'aide : à chaque situation correspond une convention d'aide, réalisée avec l'assistant social et son équipe, qui définit précisément par écrit le rôle de l'aide familial ou de l'aide ménager : nombre d'heures, objectifs de la mission, tâches, ... « Un premier pas serait d'expliquer à tous – citoyens, secteur de soins, politiques... - en quoi consiste réellement notre métier : le nettoyage peut être utilisé comme outil pour accompagner la personne dans un objectif de remise à l'autonomie par exemple (nettoyer avec), il n'est pas uniquement question de rendre la maison plus propre ».

suite page 32

« L'aide familial doit être à la fois à l'écoute et en distance »



La FSB est optimiste face à un métier qui évolue, qui devient de plus en plus pointu. Même si elle observe aussi certains « vents contraires », tels que la problématique des stagiaires en insertion socioprofessionnelle, poussés dans le dos par Actiris pour suivre cette formation, mais qui n'en ont pas la vocation : « *l'écart se creuse entre le métier d'aide familial de plus en plus exigeant et ces personnes très peu qualifiées* ». Il y aurait une distance entre les besoins des bénéficiaires et ce que les politiques d'insertion socioprofessionnelle ou politiques d'emploi créent pour répondre aux objectifs de mise à l'emploi. L'aide familial doit à la fois pouvoir être à l'écoute et en distance : « prendre soin ne veut pas dire prendre tout sur soi. Le 'care' nécessite une juste distance avec le bénéficiaire », précise Edgar Peters, Directeur des Soins Infirmiers à la FASD⁵. « *Tout cela n'est pas inné, il y a toutes des techniques de travail, tout un apprentissage* », insiste Christine Georgin.

Plus de formation, pour plus de mobilité !

A cela vient s'ajouter la **confrontation des multiples cadres culturels en présence** : celui du stagiaire, de l'institution, des bénéficiaires... A Bruxelles plus spécifiquement, cette multiculturalité requiert de nouvelles compétences en matière de communication par exemple. Face à cette difficulté de reconnaissance du métier et cette démultiplication des compétences requises, que faire?... « *L'assurance-autonomie est certainement un moyen de valoriser le secteur de l'aide auprès de la population* » (Lire p. 36), estiment les deux directrices, « *mais à condition que la quote-part du bénéficiaire pour les services rendus n'augmente pas* ».

Au-delà de cette réflexion à poursuivre, le secteur revendique d'une seule voix le développement de la **formation**. Offrir au personnel des formations certifiantes qui permettent davantage la **mobilité, la fluidité entre les différentes fonctions et métiers de l'aide et des soins**. Jusqu'ici, tout le monde est d'accord. Quant au chapitre « garde à domicile », il fait toujours débat. Les représentantes de la FSB ne se disent pas contre la reconnaissance de la

Naissance d'un mémo collectif : débats, déconstructions et consensus !

Comment ce type de mémorandum rédigé à plusieurs mains se met-il en place? « *Le point de départ est simple* », confie Dominique Van Lierde, *les 4 fédérations patronales se rencontrent tous les mois dans le cadre de la sous-commission paritaire 318.01 et des mandats officiels. A l'occasion de ces réunions, s'est posée la question du mémorandum* ». Elle avoue ne pas avoir été immédiatement séduite à l'idée d'un seul et unique document : « *Je trouvais plus intéressant de rédiger un second chapitre bruxellois afin de ne pas être noyée dans la réalité wallonne* ». Petite précision qui a ici toute son importance : les différentes fédérations participantes au projet, sont de taille très diverses et la majorité ont des activités beaucoup plus développées en Wallonie qu'à Bruxelles.

fonction qu'elles estiment complémentaire avec les autres métiers : « elle constitue notamment un point d'appui et de relais pour l'aidant proche ». En revanche, elles ne sont pas d'accord si la formation de garde à domicile ne requiert pas, au minimum, le socle de base 'aide familial'. Socle qui permet d'assurer la mobilité professionnelle entre les métiers d'aide familial, d'aide soignant et de garde, moyennant la réussite de modules de formation complémentaires, spécifiques à chaque métier.

De l'aide à deux vitesses...

Autre difficulté : **les services ne sont pas du tout organisés de la même manière**. Certains sont intégrés à un centre de coordination, déjà composés d'aide soignants, d'infirmiers, d'ergothérapeutes, d'aide familial, d'aide ménager, etc. Tandis que d'autres ont pour seuls métiers l'aide familial et l'aide ménager, tout en disposant de moins de moyens financiers et organisationnels.

Et sa collègue, Christine Georgin, de rappeler : « **Travailler de pair et se reconnaître comme pairs** n'est pas encore une évidence dans le domaine de l'aide et des soins » (lire l'encadré ci-contre). Et la situation d'un service d'aide à domicile dépendant d'un CPAS, tel que le sien à Woluwe, est encore un peu plus compliquée : « pas question d'établir des conventions, nous sommes tenus de travailler avec le choix individuel de chacun : son médecin, sa coiffeuse, son infirmière, ... Le rôle de l'assistant social consiste souvent à recréer ce lien social, sans disposer ni de beaucoup de temps ni de moyens adéquats ».

Cette situation pose beaucoup de question quant à l'**avenir d'une aide à domicile « à deux vitesses »**. Les instances sociales des hôpitaux s'adressent de plus en plus directement à une coordination de soins, ce qui leur permet, de régler, en un coup de fil, tous les problèmes d'une même personne. Mais, par la suite, certains ne paient plus leurs factures ou ont des problèmes sociaux trop lourds, et échappent alors aux coordinations pour se retrouver, au final, au CPAS. « Il ne faudrait pas que les services des CPAS n'accueillent plus que les personnes les plus précarisées ».

A titre d'exemple, FASD et CSD ont chacune un seul membre bruxellois qui fait d'ailleurs partie de la FSB. Premiers croisements, premières difficultés. Mais la machine est lancée à partir d'un échange de réflexions et d'un premier document martyr. « Très volumineux, ce texte réalisé grâce au service d'étude de la CSD a permis de lancer le débat entre nous. Avec de nombreuses discussions, déconstructions et retravail ! ». Et la décision est finalement prise d'intégrer les réalités wallonnes et bruxelloises tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre les deux. Au bénéfice de toutes les parties, semble-t-il. « Le fait d'inscrire toutes les revendications du secteur à un même endroit nous a obligés à nous parler, à en débattre, à clarifier », explique Christine Georgin, « C'était nous forcer à trouver un positionnement commun ».

L'aura du tablier blanc, tenace ?

L'aura que dégage encore le fameux tablier blanc « inscrite de manière historique dans les cultures professionnelles », selon Christine Georgin, n'est sans doute pas totalement étrangère au constat d'une difficulté de travail ensemble entre métiers de l'aide et des soins.

Un pas dans cette direction, cependant : le protocole d'accord d'aide et soins qui concerne la relation entre prestataires d'aide et d'accompagnement de services agréés d'aide à domicile et les professionnels de la santé dans leur activité à domicile. « Wallons et Bruxellois sont d'accord pour que ce protocole reste le socle de base pour mieux évoluer dans cette idée de coordination entre les métiers de l'aide et des soins. Mais il faut encore préciser et mettre en place des pratiques nouvelles. Il existe bien quelques projets pilotes, mais la coordination, au quotidien, avec le secteur des soins reste difficile pour le secteur de l'aide, parent pauvre du dispositif... », précise Dominique Van Lierde.

L'enjeu « Titres-services »

C'est tout le problème de la **concurrence qui s'installe entre les services d'un même secteur**. Mais aussi par-delà... « Certaines entreprises titres-services se positionnent comme des services d'aide et, soit engagent des aides familiales pour faire un travail d'aide à un barème moindre, soit permettent à des personnes non qualifiées de réaliser des tâches qui dépassent leur cadre de travail et leurs compétences ». Dans un cas comme dans l'autre, le résultat est le même : **de plus en plus de travailleurs « titres-services » empiètent sur les tâches de l'aide familial**, explique Dominique Van Lierde, « tout en ayant pas les compétences et les qualifications requises ». Ce qui n'est, semble-t-il, pas sans conséquence : nous récupérons des bénéficiaires qui ont eu des titres-services de ce type, mais souvent trop tard : la dépendance est devenue trop importante et ils doivent être rapidement hospitalisés », précise sa collègue.

C'est ce qu'elles surnomment « l'effet pervers du blocage du contingent » : alors que les besoins sont immenses – allongement de la durée de vie, hospitalisation raccourcie, maisons de repos souvent impayables... - **à Bruxelles, le nombre d'heures auquel les services de l'aide à domicile ont droit n'a pas évolué depuis plus de dix ans**. Face à cette situation, des choix politiques sont clairement à faire. Ou plutôt à défaire, à refaire ?... « Je reste intimement convaincue que nous aurions pu consacrer une partie du budget titres-services à notre secteur, créer des emplois et étendre l'aide à ceux qui en ont le plus besoin », regrette Dominique Van Lierde. Quand on sait que 27, 5% des utilisateurs

suite page 34

«titres-services» ont plus de 65 ans⁶, professionnaliser une partie de ces services, **main dans la main avec le secteur de l'aide à domicile**, permettrait selon elle un trajet d'aide et de soin sans rupture, avec des hospitalisations beaucoup plus tardives. C'est d'ailleurs une autre revendication qui a fait - sans surprise - largement consensus entre les 4 fédérations : **«récupérer une partie du budget titres-services pour créer la fonction d'aide ménager en Wallonie et pour l'étendre à Bruxelles (déjà existante en tant que telle, ndlr)»**. Tout en conservant une partie des titres-services standard pour la population active, ce transfert servirait à prendre en charge une partie de la population en situation de plus grande dépendance.

Mais la situation est loin d'être simple. Actuellement, la plus grosse part du marché «titres-services» est mangée par les sociétés marchandes - aux conditions de travail très variables - le non marchand ne constituant qu'une toute petite part. **Comment**, dans cette configuration, **imaginer une régulation entre secteurs publics et privés, aux intérêts si divergents ?** Et ne risque-t-on pas d'ajouter encore un peu plus de confusion dans la tête des clients, du citoyen ? *«Non»*, répond fermement le secteur de l'aide à domicile, *«à condition que notre champ d'action soit clairement défini et reconnu comme étant celui des professionnels de l'aide à domicile pour les personnes dans le besoin de 'care', qu'elles soient isolées, malades, à faible revenu, familles monoparentales...»*.

Plaidoyer pour une meilleure lisibilité

De toute évidence, l'ensemble des métiers de l'aide à domicile se superposent joyeusement dans un paysage wallon et bruxellois où les questions se posent forcément de manière différente. Différences institutionnelles et structurelles compliquent encore un peu le tableau. Réaliser un mémorandum unique a cependant permis de mieux cerner les spécificités de chacun, de **relever toute une série de problématiques communes et transversales** à l'ensemble du secteur de l'aide à domicile. *«Ce mémorandum est un véritable outil de dialogue pour la suite»*, se réjouit la directrice du Centre Familial Bruxellois. (Lire l'encadré pp.32-33). Preuve à l'appui : c'est ensemble que les différentes fédérations défendent aujourd'hui leur travail auprès des cabinets concernés et des partis politiques.

A présent, la balle est dans le camp de ces derniers. Pourvu qu'ils prennent la peine de s'arrêter sur cet important secteur – **960 travailleurs, 843 équivalent temps plein, 4.700 personnes âgées et familles prises en charge** en 2012, à Bruxelles – qui révèle une multitude d'enjeux de société. Et notamment celui, non négligeable, de participer à un nouveau modèle de soins, accessible à tous et de qualité, et au plus près des besoins de chacun.

-
- 1 Fédération Aide et Soins à Domicile (FASD) : www.fasd.bel; Fédération des Centrales de Services à Domicile asbl (FCSd) : www.fcsd.bel; Fédération des Services Bruxellois d'Aide à Domicile (FSB) ; Fédération wallonne de services d'aide à domicile : www.fedom.bel
 - 2 «Même l'âge auquel une personne est considérée comme âgée diffère [entre les trois communautés]: 65 ans pour la VG et 60 ans pour la Cocom et la Cocof». (...)«Etant donné le morcellement, la complexité et le fait que toutes les formes de soins ne sont pas développées comme il se doit, le continuum des soins et la garantie des soins aux personnes âgées ne sont pas systématiquement assurés», souligne la «Recherche portant sur la mise en place d'une programmation relative aux structures de maintien à domicile et de logement des personnes âgées», p. 280 (2012), réalisée par la VUB et commanditée par la Cocom. A télécharger sur www.brudoc.bel
 - 3 Le mot 'care', très courant en anglais, signifie «s'occuper de», «faire attention», «prendre soin». N'ayant pas d'équivalent en français, nous avons choisi de conserver le terme anglais à différents endroits de cette analyse.
 - 4 Extraits de l'étude de programmation pour Bruxelles citée plus haut, pp. 288, 290.
 - 5 Extrait de la Revue trimestrielle de la FASD, Contact n°136 (août-septembre 2013), p. 16.
 - 6 Chiffres tirés du rapport annuel 2013 sur les titres-services, réalisé par IDEA Consult, mandaté par le service public fédéral de l'Emploi. Lire à ce sujet l'analyse «L'avenir des titres-services» sur le site du CBCS.





Mémorandum interfédération du secteur de l'aide à domicile - Elections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014

Voici quelques recommandations épinglées.
Pour lire l'intégralité du mémorandum : www.cbcs.be/ sur notre page « mémorandums social-santé 2014 ».

- Augmentation de l'offre en aide à domicile

- Complémentarité des métiers du domicile et des secteurs résidentiels

Délimiter les compétences, les publics spécifiques, les champs d'activité de chaque métier ainsi que les agréments nécessaires à la prestation. Mettre en avant la complémentarité de tous ces métiers, en s'assurant que tous les besoins soient couverts.

- Titres-services

Dans le cadre du transfert des compétences, consacrer au moins une partie du budget titres-services transféré aux entités fédérées vers un contingent d'heures aide ménager à tarif social.

- Accessibilité financière

A Bruxelles, aligner les trois barèmes en vigueur (CoCoF, CoCom et VG) de manière à permettre l'accès à l'aide pour tous et sans discrimination.

- Attractivité et valorisation des métiers du domicile

Trouver des solutions aux problèmes de recrutement de travailleurs rencontrés par le secteur de l'aide aux familles.

- Formation

Adapter la formation de base et continuée des aides familiales aux nouvelles dimensions du travail à domicile.

- Simplification administrative

Harmoniser les modes de justification, de liquidation et de contrôle des subsides au sein d'un même pouvoir subsidiant et entre les différents pouvoirs subsidants.

- Assurance dépendance

Créer une assurance dépendance pour permettre à tous les citoyens d'avoir accès à une prise en charge correcte et assurer ainsi le maintien à domicile.

VERS L'ÉTABLISSEMENT

d'une assurance autonomie?

Le vieillissement de la population est un enjeu essentiel des décennies qui viennent, que ce soit en termes de financement des soins de santé et de l'aide sociale ou, de façon plus générale, pour l'avenir du système de sécurité sociale.

Un système dépassé par la réalité socio-démographique

L'augmentation continue de l'espérance de vie conjuguée à la transition démographique que représente le papy et mamy boom sont des phénomènes qui soumettent notre système de solidarité à de nouvelles tensions. L'accroissement parallèle de la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans dans la population, et de personnes de plus en plus âgées¹ dans ce contingent, signifient **une demande accrue en termes de soins** - notamment pour maladies chroniques - **mais aussi d'aides** - que ces dernières portent sur les gestes de la vie quotidienne (repas, toilette, surveillance) ou des éléments plus structurels comme la transformation de logements ou les déplacements.

Entre 1983 et 2012, la part de dépenses pour les soins chroniques sur l'ensemble des dépenses de santé est passée de 3,5 à plus de 15% (sources : Mutualités chrétiennes). Les projections montrent une augmentation continue et impressionnante des besoins en lits de maison de repos (MR) et de maison de repos et de soins (MRS).

A politiques inchangées, il est clair que **les systèmes de prise en charge imaginés dans le cadre de l'Etat social et structurés autour de l'hôpital, des maisons de repos et des pensions ne pourra pas répondre aux nouveaux besoins** qui ne cessent de voir le jour.

La situation qui nous attend sera marquée par une demande toujours plus forte pour des interventions qui visent à prendre en charge les nombreuses incapacités liées à la vieillesse et aux maux associés, tels que la maladie d'Alzheimer. Que ce soit par le simple fait de l'allongement de l'espérance de vie ou par l'aggravation des handicaps, la partie la plus âgée de la population va vivre de plus en plus fréquemment et de plus en plus longtemps en situation de dépendance vis-à-vis de ses proches ou des services d'aide et de soins.



« Le soutien à l'autonomie et le maintien dans le milieu de vie répondent aux désirs exprimés par de nombreuses personnes âgées »

La logique actuelle, basée sur l'hébergement et une prise en charge prioritaire des soins médicaux répond de moins en moins à la réalité des problèmes vécus par les personnes et leurs familles. Les MRS ou les hôpitaux, sollicités pour des raisons médicales, accueillent des patients qui désirent rester connectés avec leur milieu de vie ; les maisons de repos sont remplies de personnes jouissant encore de nombreuses capacités mais apparaissent comme la seule solution possible une fois que sont pris en compte les aspects organisationnels et financiers liés à la retraite. **L'insuffisance du soutien à domicile ne laisse en effet pas d'autre choix** à de nombreux seniors **que de rentrer dans le circuit de l'hébergement au long cours.**

Dans ce contexte, il s'impose de réviser les dispositifs mis en place à une autre époque pour pallier à d'autres déficits. Le soutien à l'autonomie et le maintien dans le milieu de vie sont des voies d'intervention qui répondent aussi bien aux désirs exprimés par de nombreuses personnes âgées de continuer à mener une vie autonome qu'aux problèmes de financement engendrés par les politiques actuelles.

Ces éléments plaident fortement en faveur d'une réorganisation à la fois des services, de l'offre qu'ils proposent et des modes de financement de ceux-ci. Une solution globale, mise en place dans beaucoup d'autres pays occidentaux touchés également par le vieillissement accéléré de sa population, pourrait être « **l'assurance autonomie** ». De quoi s'agit-il ? Et quels sont les enjeux ?

L'assurance autonomie : c'est quoi ?

L'idée centrale de l'assurance autonomie est d'organiser une caisse mutuelle – séparée des caisses habituelles de la sécurité sociale et tout particulièrement de l'assurance santé - permettant de couvrir les dépenses en soins de santé ambulatoires et en aide sociale créés par l'augmentation des situations de dépendance et d'incapacité, principalement dans la population âgée. Il s'agit à la fois de réserver un budget propre à la question de l'autonomie, de favoriser le recours aux soins et services à domicile et de fournir une aide financière permettant de financer les besoins personnels plutôt que des services standards.

Cela permet d'une part, de **simplifier l'organisation des systèmes de prise en charge** tels qu'ils se sont superposés au fur et à mesure de l'apparition des besoins ainsi que d'en améliorer la couverture et, d'autre part, de **mieux coordonner l'organisation de l'offre**, non plus sur une base sectorielle, mais **sur base des besoins spécifiques de l'usager.**

En restructurant services d'aides et services de soins ambulatoires, le but ultime est de soutenir l'autonomie des personnes victimes d'incapacités et de les aider à rester le plus longtemps possible, et dans les meilleures conditions, dans le milieu de vie qu'elles ont choisi.

De nombreux pays occidentaux ont, sous des formes diverses, organisé un tel système. Une assurance autonomie, ou assurance dépendance, existe en Allemagne, en France, au Luxembourg, en Espagne, au Japon, au Danemark et... en Flandre. Le Québec² créera son propre système en 2015.

Quelles que soient les divergences³ entre les politiques nationales, on retrouve un noyau de principes communs à ces différentes expériences :

- une couverture universelle,
- financée sur base de la solidarité organisée par l'Etat (impôts ou cotisation),
- individualisée selon les besoins des personnes,
- liée à un système professionnel d'évaluation,
- et gérée à un niveau local (municipal ou régional).

Revenons plus en détail sur ces différents points.

Une couverture universelle

S'inscrivant dans les dynamiques de transformation et d'adaptation des systèmes de sécurité sociale actuellement en cours, l'assurance autonomie est majoritairement conçue comme un système ayant vocation à proposer une couverture universelle des besoins rencontrés par les personnes. Dans une logique d'extension des protections à toute la population, il s'agit de **garantir une offre de services adéquats à toute personne confrontée à la perte d'autonomie**, sans conditions d'âge ou de moyens. Cela signifie concrètement que cette couverture peut être utilisée aussi bien pour des personnes âgées que pour des personnes plus jeunes souffrant de handicaps ou de maladies incapacitantes.

Financée sur base de la solidarité organisée par l'Etat

Dans les systèmes bismarckiens comme l'Allemagne, la France, les Pays-Bas - mais aussi la Belgique -, la protection sociale est historiquement basée sur des cotisations obligatoires prélevées sur les salaires et couvre les risques liés au travail et à la famille : accidents de travail, retraite, soins de santé, allocations familiales.

suite page 38

Dans ce type de système, **l'assurance autonomie couvre ce qui s'apparente de plus en plus à un cinquième risque majeur : la dépendance**. Les assurances dépendance mises en place dans ces pays couvrent tant les personnes âgées que les personnes handicapées. L'Etat agit par subsidiarité quand celles-ci n'ont pas eu l'opportunité de se protéger via les cotisations.

Individualisée selon les besoins des personnes

Le degré de couverture et la forme qu'elle prend peuvent varier selon deux modalités : l'importance de la dépendance à compenser et la nature des services offerts.

L'usage de différents instruments (examens médicaux, outils standardisés de cotation) permettent de **mesurer le niveau de dépendance et de déterminer l'admissibilité aux allocations**. Selon ce niveau, le montant de l'allocation sera plus ou moins important.

D'autre part, les allocations elles-mêmes peuvent prendre la forme soit de services « en nature », de remboursement de prestations assurées par des services agréés, soit encore d'un versement en espèces (système dit du cash-for-care) que l'allocataire utilise à sa guise. Cette dernière solution à l'avantage de laisser au bénéficiaire une plus grande liberté dans l'usage des moyens, notamment - et c'est important - pour la rémunération d'aidants proches.

Liée à un système professionnel d'évaluation

L'attention donnée aux besoins spécifiques des personnes nécessite le recours à un professionnel capable à la fois, selon l'organisation du système, d'évaluer le degré d'incapacité, de définir le type de services auxquels recourir et les prestations à fournir et, le cas échéant, de coordonner l'action des différents intervenants à disposition du bénéficiaire. La place et le rôle d'un « case manager », ou plutôt d'un « **care manager** », s'avère indispensable pour répondre à la multiplicité des besoins.

Et gérée à un niveau local

Enfin, la diversité et la complexité des situations semblent plaider, dans les systèmes existants, **pour une gestion la plus proche possible des bénéficiaires**. L'échelon municipal ou régional ont été privilégiés dans la plupart des expériences en cours.

Epinglé : l'exemple luxembourgeois

Au Luxembourg, l'Assurance dépendance a été implantée en 1998 et est gérée par la Caisse nationale de santé financée par l'Etat, une redevance sur l'électricité et une contribution dépendance des employés établie sur base du revenu. Le système en place dans ce petit pays est centralisé avec une équipe nationale d'évaluation qui établit le nombre d'heures de soins nécessaires. La personne est admissible si elle nécessite plus de 3,5 heures de soins par semaine et l'allocation peut être octroyée en nature ou en espèces et peut servir à rémunérer les proches, sans quote-part du bénéficiaire (Hébert, 2012, 6).

« L'allongement de la durée de vie va faire croître l'appel à des services de 'care' et non plus exclusivement de 'cure' »



Et en Belgique ?

Un tel système a été mis en place en Flandre dès fin 2001 avec la Zorgverzekering. Cette assurance accorde un soutien financier en matière d'aide et de soins non médicaux aux personnes fortement dépendantes qui habitent en Flandre ou à Bruxelles. L'intervention mensuelle s'élève à 130€ pour les personnes qui reçoivent de l'aide à domicile ou pour les soins résidentiels en maison de repos, maison de repos et de soins ou maison de soins psychiatriques située en Flandre ou à Bruxelles.

La gestion journalière de l'assurance autonomie flamande a été confiée par décret à des caisses de soins agréées par le Vlaams Zorgfonds, caisses qui sont créées par des mutuelles ou compagnies d'assurances. Le Vlaams Zorgfonds a aussi créé sa propre caisse de soins, à savoir la Vlaamse Zorgkas, pour laquelle les CPAS interviennent comme agent local.

Depuis le 1^{er} octobre 2001, toute personne âgée de plus de 25 ans et habitant en Flandre est obligée de s'affilier à une telle caisse d'assurance et de payer une contribution annuelle. L'affiliation se fait sur base volontaire pour les habitants de Bruxelles. Pour 2013, elle est fixée à 10€ pour les personnes bénéficiant de l'intervention majorée et à 25€ pour les autres personnes. Cette expérience est, à ce jour, la seule existante dans notre pays.



La VI^{ème} réforme de l'Etat, et les transferts de compétences vers les Régions et Communautés qui y sont liés, notamment en matière d'aide aux personnes, constitue une première réorganisation de la sécurité sociale allant dans le sens de sa régionalisation. Porteur de menaces comme d'opportunités, ce mouvement encourage **la mise en place progressive de systèmes de solidarité au niveau régional**, disposant certes d'une assiette de recettes plus limitée mais permettant d'être plus en phase avec les besoins de la population. En tout état de cause, il est l'occasion de réfléchir en profondeur au futur d'un tel système en Région bruxelloise et aux possibilités d'établissement d'une assurance autonomie à ce niveau de compétences, qu'il soit lié ou non au système flamand.

Bruxelles, après la VI^{ème} réforme de l'Etat...

Les transferts de compétences du fédéral vers les entités fédérées qui se concrétiseront au 1^{er} janvier 2015 concernent des politiques importantes en matière d'aide et de soins aux personnes. Pour citer les plus importantes : les MR et MRS, les initiatives d'habitations protégées, les allocations pour l'aide aux personnes âgées (APA), les titres-services. En ce qui concerne la Région bruxelloise,

ces compétences et les budgets afférents vont passer directement de l'Etat fédéral à la Cocom. Ce niveau de pouvoir aura donc en main une large part des politiques et des moyens propres à venir en aide aux personnes touchées par la perte de capacités. Il disposera également du pouvoir de les réorganiser et de les réaffecter.

Est-ce l'occasion de faire les premiers pas vers l'établissement d'une assurance autonomie en Région de Bruxelles-capitale⁴? Sans vouloir présager des négociations politiques et des décisions qui en découleront et sans, surtout, sous-évaluer le temps nécessaire à l'organisation pratique de ce transfert et à la réforme des organes administratifs, il apparaît qu'une série de conditions sont dès à présent réunies pour réfléchir sérieusement à la possibilité de l'instauration d'une telle politique ou de dispositifs s'en approchant.

Les conditions dans lesquelles sont menés ces transferts – beaucoup parlent de « transfert de l'austérité » – et les projections à propos de l'évolution de la population bruxelloise et de ses besoins obligent à faire mieux avec moins. Une amélioration de l'efficacité des politiques d'aide aux personnes passe, à terme, par une réorganisation des moyens et **le passage d'un modèle centré sur l'hébergement vers un ou des modèles alternatifs, centrés sur le milieu de vie**. La mainmise sur une part importante des budgets, l'existence des grilles d'évaluation déjà utilisées pour le calcul de l'APA, l'existence des centres de coordination de soins et de services à domicile, la possibilité d'agir à la fois sur l'offre de lits en MR et MRS et sur le secteur des soins et services à domicile sont autant d'éléments qui faciliteront une éventuelle réforme. Sans proposer ici un modèle à suivre, on peut dès à présent tenter de poser quelques balises et de clarifier quelques enjeux importants.

Quels enjeux ?

Les conséquences de l'établissement d'un système d'assurance autonomie doivent être évaluées à trois niveaux au moins : celui des **bénéficiaires**, celui des **services prestataires** et celui de l'ensemble des **citoyens** résidant dans la Région.

Concernant les bénéficiaires, l'allongement de la durée de vie, tout comme l'évolution des modes de vie, vont assurément faire croître les demandes de soutien à la poursuite d'une existence autonome dans des environnements plus respectueux des capacités et de la volonté des personnes. Cela signifie l'appel à des services plus flexibles, plus proches des spécificités des situations personnelles et de leurs transformations. L'appel également à des services qui ne soient pas exclusivement centrés sur les aspects médicaux, mais qui soient capables de répondre à la fois aux demandes de soins et aux demandes d'aides multiples, d'attention et simplement de relations sociales, soit des services de 'care' et **non plus exclusivement de cure**.

Une réorganisation de l'offre ne pourrait qu'être bénéfique au regard de beaucoup de situations individuelles et familiales. Cette réorganisation ne peut toutefois entraîner de pertes de droits. Dans ce sens, elle ne peut s'inscrire que dans le cadre d'une couverture universelle et dans une logique de simplification de l'accès aux services.

suite page 40

D'autre part, une attention soutenue doit être accordée aux modalités d'allocation de l'aide aux bénéficiaires. **Un maximum de flexibilité** serait sans doute atteint **via une aide en espèces** plutôt qu'en nature. Celle-ci donnerait une grande possibilité de choix aux bénéficiaires en termes de service. Elle pourrait par exemple permettre la rémunération d'aidants proches ou le financement de besoins jusqu'alors non couverts (aides techniques, vacances des aidants, financement de périodes de répit...). A l'inverse, ce mode de financement, sans contrôle suffisant, pourrait favoriser le développement d'un marché « noir » ou « gris » des services. Il pourrait aussi, de façon plus générale, aller à l'encontre d'une politique de l'égalité en renforçant le maintien des femmes à domicile ou permettre une réorganisation des services « par le marché » qui ne garantirait pas de rencontrer les besoins les moins nombreux ou les plus spécifiques.

La question de la réorganisation des services et de leur offre de prestations est évidemment centrale dans l'hypothèse de l'établissement d'un système d'aide à l'autonomie centré sur le maintien en milieu de vie. Un préalable à toute modification du système actuel est d'assurer qu'à ce niveau aussi il n'y ait pas de perte de droits. Par ailleurs, la mise en place d'une offre mieux coordonnée et plus proche des bénéficiaires ne peut passer que par la mise en place d'un large processus de concertations entre les différents services parties prenantes (services d'aide à domi-

cile, services de revalidation fonctionnelle, MR, MRS, IHP...) et avec les autorités subsidiaires. Se pose, ici aussi, la question de la représentation dont pourrait disposer les services au sein de la structure administrative gestionnaire de l'assurance autonomie. Enfin, si l'augmentation de la demande et son soutien via une assurance autonomie représente sans conteste une mine d'emplois futurs, il faut insister sur le fait que **ces emplois doivent aller de pair avec des exigences de formation et de salaires** en lien avec l'importance et la difficulté des missions confiées aux salariés. On pense notamment aux dimensions éthiques et relationnelles présentes dans ces métiers du soin. Si mine d'emploi il y a, ce ne peut être une mine de sous-emplois ou d'emplois au rabais comme le laisse malheureusement présager le déroulement de certaines expériences étrangères.⁵

Au niveau du projet de société projeté par ce type de dispositif, il faudra enfin être particulièrement attentif aux possibilités offertes dans un futur proche par la conjonction des difficultés que connaissent les finances publiques et le recours à un principe d'assurance. Comme on le voit déjà dans le secteur des maisons de repos, **la faiblesse des financements publics favorise le développement du secteur privé et l'élaboration d'un système de soins à plusieurs vitesses**. (Lire p. 30). Il ne faudrait pas qu'un projet généreux comme l'assurance autonomie renforce ces tendances.



- 1 Pour l'ensemble de la Belgique, on passera de 5 à 10% de personnes âgées de plus de 80 ans sur la population totale entre 2010 et 2060. Pour Bruxelles, même si une petite baisse se profile dans les années qui viennent, l'évolution sur la même période verra les chiffres passer de 5 à 6% de la population (Prévision du Bureau du Plan).
- 2 Un énorme travail d'information et de concertation a été récemment mené au Québec pour débattre de l'installation de ce système. Un livre blanc résume les questions et les propositions liées à l'établissement d'une assurance autonomie : à lire sur www.autonomie.gouv.qc.ca/
- 3 Pour un comparatif des différents systèmes existants, de leurs avantages et inconvénients, voir R. Hébert, « L'assurance autonomie : Une innovation essentielle pour répondre aux défis du vieillissement », Canadian Journal on Aging / La Revue canadienne du vieillissement, 31 (1), février 2012, pp. 1-11.
- 4 L'idée d'une assurance autonomie était déjà évoquée dans la déclaration gouvernementale du gouvernement Verhofstadt de 1999. A l'époque, son coût était évalué, sur base de critères semblables à ceux appliqués actuellement en Flandre, à 250 millions d'euros pour l'ensemble du pays.
- 5 Voir F. Weber et alii, *Le salaire de la confiance. L'aide à domicile aujourd'hui*, Presses de l'ENS, Paris, 2014.

- ABAKA ASBL
- ALTEO BRUXELLES
- ALZHEIMER BELGIQUE
- ASSOCIATIF FINANCIER
- ASSOCIATION POUR LE VOLONTARIAT
- ASSOCIATION DES CENTRES ET SERVICES BRUXELLOIS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
- ASSOCIATION DES ERGOTHÉRAPEUTES
- ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI ASBL
- ASSOCIATION DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES
- ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX
- ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES
- ATOLL
- CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE
- CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES
- CENTRE LOCAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ DE BRUXELLES
- COORDINATION BRUXELLOISE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ
- COORDINATION LAÏQUE DE L'ACTION SOCIALE ET DE SANTÉ
- CSC-CNE
- ENTRE2
- EQUIPES D'ENTRAIDE
- FASS
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
- FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS SIMILES FRANCOPHONES ASBL
- FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL MUTUALISTES BRUXELLOIS
- FÉDÉRATION DES INITIATIVES ET ACTIONS SOCIALES
- FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS MÉDICO-SOCIALES
- FÉDÉRATION DES MAISONS DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE
- FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES INITIATIVES D'HABITATIONS PROTÉGÉES
- FÉDÉRATION NATIONALE DE PROMOTION DES HANDICAPÉS
- FÉDÉRATION PLURALISTE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL
- FÉDÉRATION SOCIALISTE DES PENSIONNÉS
- FGTB- SETCA BRUXELLES
- FONDS DES AFFECTIONS RESPIRATOIRES
- FONDS DU LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
- FONDS JULIE RENSON
- FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
- GRANDIR ENSEMBLE
- HAUTE ECOLE CATHOLIQUE CHARLEROI-EUROPE - INSTITUT CARDIJN
- HAUTE ECOLE GROUPE ICHEC - ISC SAINT-LOUIS - ISFSC, CATÉGORIE SOCIALE
- HAUTE ECOLE LIBRE DE BRUXELLES ILYA PRIGOGINE - DÉPARTEMENT SOCIAL
- HAUTE ECOLE PAUL-HENRI SPAAK - DÉPARTEMENT SOCIAL
- INFOR-HOMES
- LE TROISIÈME OEIL
- L'ENTRE-TEMPS
- L'ESCALE
- LIRE ET ECRIRE BRUXELLES
- MUTUALITÉ SAINT-MICHEL
- PARTENAMUT
- PERSPECTIVE ASBL
- PIERRE D'ANGLE
- SERVICE LAÏQUE D'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF - AIGUILLAGES
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX PERSONNES
- SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL
- SESO
- SOS JEUNES
- TRANSIT ASBL
- UNION CHRÉTIENNE DES PENSIONNÉS - BRUXELLES
- A.N.A.I.S.
- AIDE AUX FAMILLES DE SCHAEERBEEK
- AIDE FAMILIALE - BRUXELLES ASBL
- AIDE SOCIALE AUX FAMILLES ET PERSONNES AGÉES DE KOEKELBERG
- AIMER À L'ULB
- AIMER JEUNES
- ANTENNE TOURNESOL
- ARÉMIS ASBL
- BRUXELLES - ASSISTANCE - III^{ème} MILLÉNAIRE
- BRUXELLES LAÏQUE
- BUREAUX DE QUARTIERS
- C.A.P. - I.T.I
- CANCER ET PSYCHOLOGIE
- CENTRALE DE SERVICES ET DE L'AIDE À DOMICILE
- CENTRALE DES SERVICES À DOMICILE DE BRUXELLES - CSD ASBL
- CENTRE D'APPUI - MÉDIATION DE DETTES
- CENTRE DE CONSULTATIONS CONJUGALES ET DE PLANNING FAMILIAL DU KARREVELD
- CENTRE DE CONSULTATIONS FAMILIALES ET SEXOLOGIQUES
- CENTRE DE GUIDANCE D'ETTERBEEK
- CENTRE DE GUIDANCE D'IXELLES
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL D'AUDERGHEM - LE CAFRA
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL DU MIDI
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATIONS D'UCCLE
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE DE FOREST
- CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE SEXOLOGIE D'IXELLES
- CENTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES
- CENTRE DE PSYCHO-ONCOLOGIE ASBL
- CENTRE DE SANTÉ LE GOELAND
- CENTRE DE SANTÉ LE MIROIR
- CENTRE DE SANTE MENTALE 'L'ADRET'
- CENTRE DE SERVICE SOCIAL DE BRUXELLES SUD - EST
- CENTRE FAMILIAL DE BRUXELLES
- CENTRE MEDICAL ENADEN
- CENTRE SÉVERINE
- CENTRES DE COORDINATION DE SOINS ET DE SERVICES À DOMICILE INDÉPENDANTS ASBL - COSEDI
- CHAPELLE AUX CHAMPS
- CITÉ SÉRINE
- COLLECTIF CONTRACEPTION SANTÉ DES FEMMES
- COLLECTIF DE SANTÉ LA PERCHE
- CSAD (CENTRE DE SERVICES ET D'AIDE À DOMICILE)
- DUNE
- ENTR'AIDE DES MAROLLES
- ESPACE P
- ESPACE RENCONTRE BRUXELLES ASBL
- ESPACE SOCIAL TÉLÉ-SERVICE
- FACULTÉ D'AIMER
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE DES MAISONS MÉDICALES
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES INSTITUTIONS POUR TOXICOMANES
- FÉDÉRATION BRUXELLOISE PLURALISTE DE SOINS PALLIATIFS ET CONTINUS (F.B.S.P. ASBL)
- FÉDÉRATION DES SERVICES BRUXELLOIS D'AIDE À DOMICILE
- FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX
- FÉDÉRATION LAÏQUE DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL
- FREE CLINIC
- GROUPE SANTÉ JOSAPHAT
- INFOR-DROGUES
- INTERSTICES CHU ST-PIERRE
- LA TRACE
- L'AMBULATOIRE - FOREST
- LE CHIEN VERT
- LE GRES
- LE MERIDIEN
- LE NOROIS
- LE NOUVEAU CENTRE PRIMAVERA
- LE PATIO
- LE PELICAN
- LE SAS
- L'EQUIPE/BABEL
- LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE
- LIGUE DES FAMILLES
- MAISON MÉDICALE ASBL (FOREST)
- MAISON MÉDICALE D'ANDERLECHT
- MAISON MÉDICALE DE LAEKEN
- MAISON MÉDICALE DES MAROLLES
- MAISON MÉDICALE DU BOTANIQUE
- MAISON MÉDICALE DU MAELBEEK - ASBL PROMOTION SANTÉ
- MAISON MÉDICALE DU NORD
- MAISON MÉDICALE DU VIEUX MOLENBEEK
- MAISON MÉDICALE ESSEGHEN
- MAISON MÉDICALE GALILÉE
- MAISON MÉDICALE HORIZONS
- MAISON MÉDICALE KATTEBROEK
- MAISON MÉDICALE LE NOYER
- MAISON MÉDICALE SANTÉ PLURIELLE
- MODUS VIVENDI
- PLAN F
- PLANNING FAMILIAL DE LA SENNE
- PLANNING FAMILIAL DE WATERMAEL BOITSFORT
- PLANNING FAMILIAL DE WOLUWÉ-SAINT-PIERRE
- PLANNING FAMILIAL D'EVERE
- PLANNING FAMILIAL LEMAN
- PLANNING MAROLLES
- PROJET LAMA
- PROSPECTIVE JEUNESSE
- PSYCHO-ETTERBEEK
- R.A.T.
- SERVICE DE SANTE MENTALE DE L'UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
- SERVICE DE SANTE MENTALE SECTORISE DE FOREST-UCCLE-WATERMAEL-BOITSFORT
- SERVICE DE SANTE MENTALE SECTORISE DE SAINT-GILLES
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX JUSTICIABLES ET AUX VICTIMES B II - SLAJ-V ASBL
- SERVICE SOCIAL JUIF
- SMES-B
- SOINS À DOMICILE ASBL
- SOINS CHEZ SOI
- SOLIDARITÉ SAVOIR
- SOS VIOL
- SSM CHAMP DE LA COURRONNE
- TÉLÉ - ACCUEIL
- TELS QUELS
- ULYSSE
- WOLU-PSYCHO-SOCIAL (WOPS)
- WOLU-SERVICES



Avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Lire plus sur www.cbcs.be

«Comprendre les enjeux de la 6^e Réforme de l'Etat...»

analyse de Jacques Moriau, Alain Willaert, CBCS asbl, mars 2014

«Les titres-services, aussi un enjeu de société ?»

analyse de Guillaume Grignard (st.), CBCS asbl, juin 2014.



CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

Rue Mercelis 27 - B-1050 Bruxelles
T. 02 511 89 59

CBCS et Agence Alter: un partenariat pour l'information sociale à haute valeur ajoutée

L'Agence Alter et le CBCS lancent une collaboration inédite : tout en gardant leur totale indépendance, les deux organismes traitent, au fil des mois, une série de sujets de manière complémentaires. L'objectif est d'optimiser la couverture de l'information sociale et l'analyse de celle-ci pour les professionnels, les futurs professionnels et toute personne intéressée.

Cette manière de parler du social vous intéresse et vous semble utile ? Le CBCS et l'Agence Alter s'associent pour vous proposer une offre d'abonnement exceptionnelle et sur-mesure. Cette offre porte sur un abonnement papier & web d'un an à Alter Echos (20 à 21 numéros, 6 codes d'accès Internet...) pour 85 euros au lieu de 125.

Cette offre est exclusivement réservée aux membres du CBCS en ordre de cotisation et est valable jusqu'au 31 octobre 2014.

Intéressé(e) ? Faites-le savoir : par mail (abonnement@alter.be) ou téléphone (+32 2 541 85 23).

En outre, l'Agence Alter et le CBCS sont à votre disposition chaque fois que vous voudrez rendre public un nouveau projet, un débat, un questionnaire.

Nous vous souhaitons de très bonnes lectures !



Alter Échos,

une revue d'utilité publique.
Pour les professionnels du social,
les décideurs, et vous !

2 numéros par mois, **21** numéros par an
7 000 lecteurs **7 000** informateurs



Découvrez-nous et abonnez-vous
en ligne sur www.alterechos.be

alteréchos

